

Première séance, mercredi 2 novembre 2011 (matin)

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications de la présidence. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012; entrée en matière générale; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Rapport annuel 2011 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts; Direction de l'économie et de l'emploi; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat; Pouvoir législatif; Direction des finances; Récapitulation générale. – Projet de décret N° 287 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 284 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2012; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Nicole Aeby-Egger, Fritz Burkhalter, Jacques Crausaz, Bernadette Haenni-Fischer, Markus Ith, Eric Menoud, Jacques Morand, Benoît Rey, Nicolas Rime et Werner Zürcher.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

La Présidente. Es freut mich ganz besonders, Sie zur ersten Sitzung der letzten Session der Legislatur 2006–2011 zu begrüßen. Ich heisse Sie alle herzlich willkommen.

Communications

La Présidente. 1. M. Jean-Pierre Dorand, ancien député, nous fait savoir qu'un livre, «Le Conseil d'Etat fribourgeois 1848–2011, son histoire, son organisation et ses membres», va paraître en français et en allemand au début de l'année prochaine. Il pourrait intéresser les députés car il comprend 94 biographies de conseillers d'Etat, dont 71 furent députés. Pour les personnes intéressées, je signale que des prospectus de souscription

en français et en allemand figurent à l'entrée, sur le présentoir.

2. Je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime.

3. Je vous signale que vous devrez badger aujourd'hui deux fois: une fois ce matin, je pense que vous l'avez fait, et une fois cet après-midi.

4. Enfin, j'aimerais féliciter deux de nos collègues élues aux Chambres fédérales, M^{mes} Christine Bulliard-Marbach et Valérie Piller Carrard (*applaudissements*). Je leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion d'ordre Josef Binz (modification de l'ordre du jour)

Dépôt

La Présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre dont je vous donne lecture. Elle émane du groupe de l'Union démocratique du centre et est déposée par M. le Député Josef Binz.

Novembersession 2011 «Arbeitsprogramm». Der Gesetzesentwurf Nr. 272 zur Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger ist für Donnerstag, 3. November, traktandiert. Dieser Gesetzesentwurf beeinflusst im Wesentlichen den Voranschlag 2012. Damit wir diesen ohne Zwang debattieren können, stellen die Unterzeichnenden den Antrag, den Gesetzesentwurf Nr. 272 vor dem Veranschlag 2012 zu behandeln.

Prise en considération

Binz Josef (UDC/SVP, SE). Wie schon die Frau Präsidentin gesagt hat, hat dieser Gesetzesentwurf Nr. 272 einen wesentlichen Einfluss auf das Budget. Dieser Gesetzesentwurf beinhaltet ein zusätzliches Einkommen von 2,3 Mio. Franken. Damit uns morgen nicht gesagt werden kann: «Ihr habt gestern das Budget angenommen und uns vor ein «fait accompli» gestellt», stellen wir den Antrag, dass man dieses Gesetz zuerst, vor dem Budget, debattieren soll.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a eu vent lundi de cette motion d'ordre. Nous avons donc eu l'occasion d'en parler et nous la refusons. Lorsqu'on prévoit ou lorsqu'on laisse sous-entendre qu'il pourrait y avoir une diminution de revenus, ce qui signifie que le budget n'est plus équilibré, eh bien il faut expliquer comment on va le compenser ou en tenir compte pour maintenir l'équilibre. Or, je n'ai pas entendu de proposition en la matière. Je ne vois pas ce qui va changer fondamentalement si nous traitons ce thème demain. Et s'il y avait une baisse de revenus ou de recettes parce qu'on refuserait ce projet et que cela poserait un problème, on pourra toujours le traiter par crédit complémentaire plus tard. Donc, nous estimons que ce point doit être traité normalement comme prévu à l'ordre du jour.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a eu vent beaucoup plus tard de cette motion d'ordre. Néanmoins, notre rapidité de décision fait que nous allons également refuser cette motion d'ordre étant donné que la compensation, comme l'a dit mon collègue, n'a pas été assurée.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste va refuser cette demande pour une bonne et simple raison: nous avons été informés aujourd'hui, en ce moment-même.

– Au vote cette motion d'ordre est refusée par 64 voix contre 19; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 19.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 2.*

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012¹

Rapporteur général: **Hans-Rudolf Beyeler** (ACG/MLB, SG).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Au nom de la Commission des finances et de gestion, j'ai le plaisir de vous présenter l'entrée en matière générale sur le budget 2012. La Commission s'est réunie à six reprises pour examiner le budget 2012 par Direction. Chaque Direction a été visitée par les rapporteurs et ceux-ci ont obtenu explications et justifications. Je tiens à remercier ici les membres du Conseil d'Etat et leurs collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses fournies lors des visites, puis en séances de Commission.

Le budget 2012 est présenté selon le nouveau plan comptable imposé par la Confédération. L'élaboration de ce budget n'a pas été facile car il a fallu puiser 10 millions dans les provisions pour atteindre l'équilibre.

Résultats généraux

Avec des charges de 3,613 milliards de francs et des revenus de 3,614 milliards de francs, le compte de résultats du projet de budget 2012 présente un excédent de revenus de 1 million de francs. Avec des recettes de 51,6 millions et des dépenses de 172,3 millions de francs, le compte des investissements présente un excédent de dépenses de 120,7 millions. L'autofinancement est de 95 millions, ce qui représente un degré de 78,7%. Nous constatons une insuffisance de financement ou un endettement supplémentaire à hauteur de 25,7 millions.

Nouveau plan comptable

Le Grand Conseil a adopté en date du 6 octobre 2010 une série de modifications de la loi sur les finances de l'Etat, visant une adaptation au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Le projet de budget 2012 a été établi sur la base du nouveau système et l'ensemble des données historiques ont été converties de manière à pouvoir effectuer des comparaisons cohérentes. Diverses réorganisations internes ont conduit à la création des nouvelles unités suivantes:

- le Tribunal des mesures de contraintes
- le Service de l'énergie
- le Service de la mobilité
- le Service du médecin cantonal.

¹ Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC, sous forme de brochure séparée.

Equilibre budgétaire

Au cours des derniers exercices, divers fonds et provisions ont été constitués. Dans l'optique de réaliser le mandat constitutionnel de l'équilibre budgétaire, il a été nécessaire de recourir aux provisions ainsi constituées. Les prélèvements retenus à ce titre au budget 2012 concernent:

- la provision «péréquation des ressources RPT» pour 5 millions de francs
- la provision «H189» pour 4 millions de francs
- la provision «achat d'immeubles» pour 1 million de francs.

Croissance des charges et des revenus

La croissance des charges et des revenus s'élève à 9%. Hors imputations internes, dont l'évolution est spécifique et hors normes, les charges augmentent de 2,9% et les progressions sont identiques à celles des revenus.

Evolution du nombre de postes

Les charges de personnel augmentent de 46,1 millions de francs et représentent 41,2% des charges totales du compte des résultats. L'augmentation est de 3,2% entre le budget 2011 et le budget 2012. Les principales causes sont l'indexation, + 7 millions, l'adaptation réelle des traitements, soit les paliers, + 14,5 millions, les nouveaux postes, + 150 postes hors pool, l'augmentation de la cotisation employeur à la Caisse de prévoyance, + 10,5 millions. Des nouveaux postes ont été créés, à l'administration centrale, + 24,45 postes, au secteur de l'enseignement, + 82,9 postes, au secteur hospitalier, + 28 postes et les autres secteurs, + 10 postes.

Autres charges

Le nouveau régime de financement des hôpitaux, avec l'élargissement de la prise en charge des hospitalisations hors canton, + 21,2 millions, et avec l'introduction du subventionnement des cliniques privées, + 27,5 millions, ainsi que les contentieux des assurances-maladies, + 8,1 millions, sont à relever.

Revenus

Le taux de progression des revenus fiscaux est de 6%, soit une variation de + 63,4 millions. Les allègements fiscaux de la législature 2007-2011 s'élèvent à 143,1 millions.

Au niveau des revenus, je peux également relever la diminution de la part au bénéfice de la BNS, avec une réduction de 34,5 millions ainsi que la diminution au niveau de la péréquation financière fédérale avec – 13,9 millions.

Investissements

Au niveau des investissements bruts sont à relever les routes cantonales, y compris le pont de la Poya, 34 millions, le collège de Gambach, 18 millions,

l'Université, 13,4 millions et le Service des bâtiments, 11,5 millions.

Avec ces considérations et au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter l'entrée en matière sur le budget de l'Etat pour l'exercice 2012.

Le Commissaire. Changement dans la continuité, ainsi pourrait-on caractériser le projet de budget 2012. La continuité, c'est l'obtention de résultats globaux satisfaisants dans le droit fil de ceux présentés au cours des derniers exercices, à savoir un bénéfice d'un million de francs au compte de résultats, un degré d'auto-financement des investissements proche de 80%, une quote-part des subventions cantonales par rapport à la fiscalité cantonale inférieure au plafond légal de 41% et une insuffisance de financement limitée. Le changement, c'est d'avoir eu à résoudre l'équation budgétaire dans un contexte nouveau de raréfaction brusque des ressources à disposition pour financer des prestations publiques en constante et forte progression. La remise en cause de la part des cantons au bénéfice de la BNS et la réduction de la péréquation des ressources dans le cadre de la RPT ont privé l'Etat de plus de 60 millions de francs de recettes, sur lesquelles il comptait dans le cadre du budget 2012. Ce manque à gagner a partiellement pu être compensé par une progression réjouissante de la fiscalité cantonale qui a, en définitive, été moins affectée que prévu par les difficultés économiques des dernières années. Il n'a toutefois pas été possible de procéder, comme on aurait pu le souhaiter, à une nouvelle baisse d'impôts, ainsi que cela avait été opéré chaque année au cours de la législature qui s'achève. Autre fait significatif des difficultés nouvelles qui se font jour, c'est qu'il a été nécessaire de recourir en dernier ressort à des provisions pour assurer l'équilibre budgétaire. Cette façon de procéder déroge à un principe qui voudrait que les fonds et provisions, généralement constitués à des fins précises, ne servent pas à financer des déficits et à pallier ainsi un manque de ressources courantes.

A plusieurs égards, le projet de budget 2012 marque donc une certaine forme de tournant. On peut même craindre, et sans jouer les «Cassandra», qu'il n'annonce l'entrée dans une période de difficultés financières auxquelles l'Etat n'était plus habitué depuis plus d'une législature. Cette appréciation repose sur la prise en considération de différents éléments. En premier lieu, on se doit de souligner que les attentes en matière d'offres de prestations publiques sont encore très importantes et que les besoins à satisfaire demeurent nombreux. Cette pression des demandes ne peut du reste que s'accroître, ne serait-ce qu'au vu de l'évolution démographique de la population fribourgeoise. Cette dernière, pour réjouissante qu'elle soit, a des répercussions dans tous les champs d'action de l'Etat, de la formation à la santé, en passant par le social, les transports ou d'autres domaines encore. Les réponses à apporter, c'est plus de personnel, plus de subventions, plus d'investissements.

Une deuxième préoccupation au sujet de l'avenir des finances cantonales concerne l'évolution des ressources et elle est de trois ordres:

1. Tout d'abord il est à craindre que le coup d'arrêt porté en 2012 à la croissance des parts du canton au bénéfice de la BNS et à la péréquation des ressources de la RPT ne soit durable.
2. Ensuite, il existe plusieurs incertitudes quant à l'évolution future de la fiscalité cantonale, liées à une conjoncture économique morose.
3. Enfin, on ne saurait exclure un possible recul des recettes dites conjoncturelles.

Une dernière considération a trait à la fortune de l'Etat. Elle n'est certes pas négligeable, elle aiguise tous les appétits. Ce serait toutefois un leurre de croire qu'elle pourrait constituer la solution miracle à tous les problèmes financiers qu'est à même de rencontrer l'Etat dans les années à venir. Il importe de rappeler que ce capital est déjà affecté à des tâches et besoins futurs à hauteur de plus de 56% et qu'il est réservé prioritairement au financement des investissements et infrastructures stratégiques. On s'en rend compte immédiatement, l'élaboration du programme gouvernemental de la législature 2012–2016 et du plan financier qui s'y rattache arrive à point nommé pour établir les priorités qui s'imposent au vu du contexte financier difficile qui se profile.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien approuve le budget 2012 que le Gouvernement lui-même qualifie de satisfaisant et s'inscrivant dans la continuité des exercices précédents. Il boucle en effet avec un bénéfice d'un peu plus de 1 million de francs. Toutefois, l'exécutif cantonal révèle avoir eu de la peine à atteindre l'équilibre et a donc dû mettre à contribution les réserves pour environ 10 millions de francs. Notre groupe adopte l'analyse du Conseil d'Etat. Ce budget 2012 est effectivement à un tournant. Le nouveau financement hospitalier, la part décroissante au bénéfice de la BNS et les revenus faiblissant de la RPT conduisent à une situation financière plus fragile. Le groupe démocrate-chrétien regrette en particulier l'absence de baisse fiscale, mais admet aussi ne pas voir comment en planifier une alors que le contexte financier général nous prive l'année prochaine de ressources potentielles de 60 millions de francs. Toutefois, notre parti est convaincu que l'économie fribourgeoise maintiendra ses capacités de résistance et considère qu'un certain optimisme est encore de mise. Pour notre groupe, de nouvelles baisses fiscales sont reportées, mais non abandonnées. En effet, durant cette dernière législature, toutes les baisses fiscales, presque 150 millions de francs, se sont toujours réalisées grâce à l'augmentation de la masse fiscale globale. Elles n'ont jamais coûté une seule diminution de prestations. L'augmentation de la masse fiscale est évidemment l'illustration de la bonne santé de notre économie cantonale. Nous saluons bien entendu aussi le maintien du volume d'investissements de quelque 121 millions nets, dans l'ordre de grandeur des années précédentes, compte tenu de la reprise par le Réseau

hospitalier fribourgeois et le Réseau fribourgeois de santé mentale de leurs propres investissements pour 2012. Cet effort favorise une certaine stabilité du marché intérieur fribourgeois, surtout en période de difficultés économiques. Nous observons également que si la situation se durcit pour les recettes, avec la nécessité de puiser dans les réserves, les charges, elles, ne diminuent pas, elles croissent à leur vitesse de croisière, à savoir presque 3% en termes de charges effectives. Mais nous l'accordons au Conseil d'Etat, la progression des charges est maîtrisée, du moins dans le budget. L'augmentation des charges de personnel, par exemple, est moins élevée que le niveau atteint durant les cinq dernières années.

D'autres domaines ont enfin également retenu l'attention de notre groupe, en particulier l'introduction du nouveau financement hospitalier. Le Gouvernement a opté pour une prise en charge progressive, en partant d'une participation de 47% des coûts imputables pour atteindre 55% dans cinq ans. Cette démarche atténue l'augmentation des dépenses dans le budget 2012 où pour cette rubrique, l'augmentation de la charge globale est tout de même de 17,7 millions. Nous approuvons cette nouvelle illustration de la politique des petits pas tout en n'ignorant pas qu'en contrepartie des primes d'assurance-maladie ont fortement augmenté dans le canton. L'effet du choix 47% plutôt que 55% influence à raison de 2% l'augmentation des primes.

Conscients des nouveaux défis qui s'imposent à notre canton, mais confiants en ses capacités à les relever, notre groupe accepte l'entrée en matière tout en remerciant le Gouvernement pour son budget 2012, marqué au sceau d'une prudence renforcée que nous partageons aussi.

Thomet René (*PS/SP, SC*). «Un budget satisfaisant dans la continuité» dit le commissaire du Gouvernement. Une opinion que le parti socialiste partage parce que ce budget a aussi été difficile et a nécessité d'ailleurs, comme cela a été dit, un prélèvement sur des provisions. Le parti socialiste considère aussi que ce budget se trouve à un tournant et nous nous attachons à relever les défis des finances cantonales en matière de charges et d'engagements d'ores et déjà annoncés par le Conseil d'Etat. Le prix de la croissance démographique est un élément non négligeable. Ce n'est pas sans frais que nous connaissons un record d'augmentation de notre population. Les coûts imposés découlant du vieillissement de cette population sont aussi un sujet de préoccupation qui influence déjà le budget qui nous est soumis. La croissance programmée des coûts hospitaliers, avec le nouveau régime de financement des soins hospitaliers, est un élément qui plombe lourdement ce budget et annonce peut-être des coûts supplémentaires futurs en fonction de l'évolution du système d'ores et déjà mis en place. Les transferts des charges des communes et surtout de la Confédération vers les cantons sont aussi des éléments qui sont une donne nouvelle à charge de ce budget cantonal. Et enfin, concernant le financement du programme des infrastructures nécessaires, nous savons qu'il y a des routes, des écoles, mais surtout des transports publics. Il y aura aussi des coûts concernant les infrastructures hospitalières qui nous attendent et qui chargent actuel-

lement lourdement le budget, beaucoup plus que par le passé. Comme mon prédécesseur l'a relevé, le passage à 55% de prise en charge des coûts hospitaliers sera aussi un élément qui, à l'avenir, chargera le budget cantonal, un élément attendu puisqu'il a pour corolaire la diminution à charge des primes d'assurances-maladie. Le parti socialiste relève qu'il préfère une répartition proportionnelle au revenu des gens, c'est-à-dire par l'impôt, plutôt que par le biais des primes d'assurances-maladie qui sont les mêmes pour tout le monde. D'autres défis nous attendent. Nous savons que ce canton a prévu, dans sa Constitution, des prestations complémentaires pour les familles. Il s'agira de les mettre en place et de dégager des moyens. Nous savons que nous avons du retard dans les structures d'accueil de la petite enfance et ce n'est pas seulement un élément social, c'est aussi un élément de promotion économique. Des mesures en lien avec le vieillissement de la population sont encore nécessaires, plus étoffées que celles actuellement en vigueur, car des défis nous attendent: des défis dans le domaine des soins palliatifs, des mesures notamment peut-être pour un plan Alzheimer, que d'autres cantons ont déjà mis sur pied ou sont en passe de le faire. Le développement durable et les objectifs d'économie d'énergie nécessiteront également des moyens supplémentaires, d'où une quantité de lampes oranges qui se mettent à clignoter en lien avec ce budget.

Dans ce contexte, il n'est pas responsable de parler de baisse fiscale. La plupart ont compris, nous n'avons pas de proposition dans ce sens, mais si l'évolution devait être plus positive, favorable, et aussi permettre à nouveau de baisser quelque peu les impôts de ce canton, le parti socialiste s'attacherait à ce que ces baisses soient clairement ciblées et favorables uniquement à la classe moyenne lourdement chargée.

Nous savons aussi que nous avons une quantité d'incertitudes quant aux revenus. L'évolution future des produits de la fiscalité cantonale sera directement liée aux perspectives économiques, à l'évolution de l'économie et nous savons maintenant depuis un certain temps que même les spécialistes ne s'aventurent plus à nous prédire ce qu'elles seront.

La réduction des apports liés à la péréquation financière fédérale est aussi un élément certain et nous savons aussi que les cantons contributeurs n'ont pas fini leur combat pour baisser leur participation et retrouver un équilibre différent de celui qu'on connaît maintenant et qui est favorable au canton de Fribourg.

Nous savons aussi que la baisse, voire la suppression de la part au bénéfice de la BNS, est un élément qui est très concret maintenant et n'est plus un spectre suspendu au-dessus de la tête.

Enfin, la baisse rapide des produits des placements que nous a annoncée aussi le Conseil d'Etat, est un élément de réduction des revenus qu'il s'agit de prendre en compte.

Autant de feux jaunes qui clignotent et, même si on parle maintenant de probables réflexions sur des économies nécessaires, nous devons nous attacher à ce que ce canton reste un canton de projets et qu'il ne soit pas uniquement un canton de comptes.

Avec ces considérations, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière de ce budget.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné en détail le budget 2012 de l'Etat de Fribourg. Il relève avec satisfaction son équilibre et le léger excédent de dépenses d'un million de francs. Ce résultat équilibré répond aux exigences tant de la Constitution que de la loi sur les finances de l'Etat de Fribourg. Les résultats de ces dernières années démontrent que nous aurions même pu aller plus loin en matière de réduction fiscale. Cependant, il nous plaît de relever que depuis 2002 chaque budget a été établi avec une baisse fiscale, aussi bien pour les personnes physiques que morales, pour un montant total d'environ 180 millions, ceci en maintenant une offre de prestations publiques large et de qualité. La mise en œuvre de la nouvelle Constitution a même apporté quelques innovations en matière de prestations, notamment en instaurant les allocations de maternité pour toutes les mères. S'en suivront encore d'autres projets, visant à renforcer le filet social.

Le groupe libéral-radical regrette toutefois que ce budget 2012 ne prévoit aucune baisse fiscale, alors que l'augmentation de la fiscalité globale est de plus de 6%. On aurait pu s'attendre à un peu plus d'audace dans ce domaine. Dans tous les cas, il restera très attentif au respect du calendrier des baisses fiscales demandées par la motion conjointe des trois partis de droite, à laquelle le Grand Conseil s'est rallié. Il en va de la crédibilité de notre Parlement. Néanmoins, nous soutenons la prudence du Conseil d'Etat face aux nombreuses incertitudes au niveau des revenus, à commencer par la diminution de la part du canton au bénéfice de la BNS, l'évolution de la conjoncture économique et les rentrées fiscales qui en découlent. C'est sans compter encore avec les rentrées fiscales liées à la péréquation financière fédérale, qui pèsent pour 475 millions dans le budget 2012. Qu'en sera-t-il des années à venir? Selon les informations déjà transmises par la Confédération, on peut s'attendre à toucher, de la part de la BNS, 34 millions de moins en 2012. Du côté des charges, on constate aussi une progression spectaculaire de plus de 9%, sans compter encore avec les incidences qu'aura le nouveau régime de financement des hôpitaux qui devrait aussi entraîner des coûts supplémentaires de quelque 17 millions. La part cantonale à ce financement va encore augmenter progressivement, soit de 47 à 55% jusqu'en 2017, ce qui correspondra à un surcoût de 45 millions.

Nous sommes très satisfaits de l'effort que poursuit le Conseil d'Etat en matière d'investissements, très proche du budget 2011 puisqu'il est de 120 millions. Cet effort apporte un souffle supplémentaire de relance aux milieux économiques, garant du filet social.

Ces différents constats démontrent que le Conseil d'Etat se doit de jouer la prudence. Et l'on peut dire avec satisfaction que le canton a réussi, au cours de ces dernières années, sous la direction d'un ministre des finances rompu à l'exercice de l'augmentation des prestations, à baisser la pression fiscale et à constituer des réserves nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat, afin de faire face à des temps qui deviendraient plus difficiles. On ne peut que féliciter le commissaire

du Gouvernement pour sa parfaite gestion des finances cantonales.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical vous invite à entrer en matière sur ce projet de budget 2012 de l'Etat de Fribourg. Ce budget s'inscrit dans la continuité des années précédentes et boucle avec un léger bénéfice. Il se démarque toutefois par la diminution de provisions de l'ordre de 10 millions, ce qui doit nous interpeller, au regard de l'évolution constante des charges de l'Etat.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Nous voici en présence d'un budget 2012 équilibré certes, mais qui nous laisse, membres du groupe de l'Union démocratique du centre, songeurs à plus d'une raison. En effet, cela fait maintenant plus de 10 ans que l'UDC cantonal rend le Conseil d'Etat attentif aux répercussions délicates de la mise en œuvre de projets non indispensables pour un canton comme le nôtre, notamment l'augmentation sensible du nombre d'employés à l'Etat de Fribourg. Je constate une nouvelle fois l'évolution foudroyante des EPT qui augmentent globalement de plus de 150 pour 2012. Il est vrai et incontestable que l'évolution démographique est très forte dans le canton et qu'elle nécessite des adaptations dans certains secteurs. Par contre, je remarque que ce n'est plus de l'adaptation structurelle mais franchement de l'obésité administrative que l'on est en train de mettre en place à Fribourg. Notre canton, qui fait de grands envieux parmi nos voisins, n'est plus à la page. Les démarches administratives dans les services handicapent les dynamismes de différents secteurs qui constituent le tissu économique du canton ainsi que le bien-être des citoyens. Les PME sont étouffées sous les contraintes administratives et juridiques de plus en plus inadéquates. Le principe qui veut que l'administration est au service de la chose politique a été complètement inversé. Aujourd'hui ce sont les politiques qui sont au service de l'administration et je le regrette sincèrement. J'ai porté un regard sur les différentes interventions de l'UDC lors des huit derniers budgets. Je constate que pour le budget 2004, l'UDC relevait la problématique des EPT à l'Etat de Fribourg. A l'époque, il s'agissait d'une augmentation de 125 EPT pour atteindre 8100. Chaque année, à chaque budget, l'UDC attire l'attention du gouvernement sur cette évolution. L'écho à nos revendications n'a jamais été pris au sérieux puisque aujourd'hui nous nous retrouvons à plus de 10 300 EPT. En 8 ans, ce sont plus de 2200 EPT qui ont été créés, en moyenne 281 par année.

Est-ce que le canton a les moyens financiers de sa politique des postes de travail. Je n'en suis pas sûr. On est à la veille de devoir discuter d'un plan d'économies pour l'Etat avec des conséquences fâcheuses et difficiles à faire passer envers la population. Un seul exemple pour illustrer la problématique: personne ne nie aujourd'hui le fait que chaque classe nécessite la présence d'un ou d'une enseignante. On analyse la situation et on remarque qu'il y a, à côté de l'enseignant, un administratif. Que fait cet administratif? Il essaie de justifier de nouveaux modes de formation des élèves en prenant en compte la société dans son nouvel environnement. Plusieurs ateliers concernant des projets d'école voient le jour. Pour nourrir ces projets, des

enseignants sont appelés à participer à ces projets au détriment de la formation des élèves, ce qui est regrettable. Vouloir réinventer la roue dans cette heure n'est que pure utopie et doit être abandonné. Aujourd'hui nous devons vraiment nous fixer des objectifs prioritaires qui apportent réellement quelque chose à la société fribourgeoise. Il faut avoir le courage d'abandonner le superflu et se fixer sur l'essentiel. L'Etat de Fribourg doit se restreindre et corriger le tir. Chaque fois que le Gouvernement fribourgeois vient nous proposer de nouveaux projets, qui devraient en principe d'une part améliorer les prestations envers la population, d'autre part augmenter le pouvoir d'achat du citoyen, ils sont acceptés parce que porteurs de solutions et de promesses. Eh bien ces promesses ne se concrétisent pas du tout. Le constat n'est pas flatteur. En professionnalisant certains services, les justices de paix notamment, je constate que la structure actuelle nous coûte plus cher et est plus éloignée du citoyen. Il en est de même avec la cantonalisation des hôpitaux. L'évolution fait peur et il n'y a plus de capitaine à bord, des responsables abandonnent leur poste à intervalle de quelques mois et aucune solution n'est amenée.

Je ne vais pas faire un inventaire exhaustif des différents services mais avec ces deux exemples je vous montre que les propos ne sont pas des paroles en l'air mais une réalité pas très flatteuse pour notre canton et je le regrette amèrement. Vouloir vous proposer des solutions meilleures et miraculeuses, ceci je ne le peux pas le faire mais je vous rends attentifs au fait que les années grasses sont derrière nous et que lors de la prochaine législature les programmes d'économies seront la pierre angulaire des discussions dans ce plénum. Si l'UDC demandait la diminution des EPT à l'Etat de Fribourg, cela permettrait au commissaire du gouvernement de nous répondre qu'il est le premier intéressé à faire quelque chose pour autant que nous lui proposons des solutions. Mais quel parti politique à la veille d'élections cantonales veut déplaire à l'ensemble de l'électorat? Aucun bien évidemment. De toute façon les choses se produiront d'elles-mêmes lors de la prochaine législature. Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera l'entrée en matière de ce budget.

Le Rapporteur général. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue et je remercie tous les intervenants pour leur soutien. Concernant les différentes remarques, je laisserai M. le Commissaire du gouvernement y répondre.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants qui entrent en matière. Compte tenu des considérations qui ont été faites, qui n'appellent pas forcément des réponses, je limiterai mon intervention. Tout d'abord à une ou deux reprises, on a évoqué la prise en charge des frais hospitaliers, la gradation. Alors on peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Le verre à moitié vide c'est ce qui a été dit s'il y a une conséquence sur le niveau des primes, conséquence dont le Conseil d'Etat a tenu compte dans le budget puisqu'il a sensiblement augmenté les montants pour les subsides, précisément à ces cotisations. D'autre

part, cela veut dire également qu'au fil des années, jusqu'à ce qu'on atteigne les 55%, la hausse sera aussi progressivement limitée alors que si on l'avait fait en une fois, l'effet aurait été unique et à partir de 2013, on aurait subi de plein fouet toutes les augmentations. Je rappelle quand même qu'on peut parler en pourcentage, ce n'est pas faux, mais il faut aussi regarder les chiffres absolus, il faut constater que les primes d'assurance-maladie du canton de Fribourg restent inférieures à la moyenne.

Les baisses fiscales sont aussi un sujet. Le Conseil d'Etat essaie de faire une politique responsable. Chaque fois que nous avons eu le sentiment qu'on pouvait proposer une baisse fiscale, nous l'avons fait, nous avons souvent été même au-delà des motions qui avaient été acceptées par le Grand Conseil. Je ne vais pas préjuger de ce qui va se passer les prochaines années, mais pour cette année, donc 2012, une baisse fiscale n'aurait pas été responsable. Le député Cardinaux a évoqué la mise en œuvre de projets. On est bien d'accord, mais j'aimerais quand même rappeler que l'ensemble des projets sont toujours présentés dans cette assemblée et que l'assemblée, le Grand Conseil, a toujours la possibilité de dire non et surtout il a la possibilité de ne pas pousser le bouchon encore plus loin. Parce qu'en général quand on vient avec un projet et qu'on propose un financement, il est exceptionnel que le Grand Conseil, par voie d'amendement, n'aille pas plus loin dans la prise en charge des coûts par le canton et c'est aussi une conséquence qui est à imputer à ce Grand Conseil.

La question des effectifs? Je rappelle que chaque projet, chaque fois que vous prenez une décision, vous connaissez les conséquences en personnel notamment et ce n'est pas une surprise après coup, ça ne devrait pas l'être si vous lisez les messages de façon complète. De toute façon il faut bien se rendre compte qu'avec l'évolution démographique, même s'il n'y avait plus de nouveaux projets, plus de nouvelles prestations, l'effectif du personnel de l'Etat est condamné à augmenter, puisque la population augmente. Et je relève quand même, avec une certaine satisfaction que cette augmentation-là n'est pas forcément proportionnelle à l'augmentation de la population. On peut prendre un seul exemple, c'est le Service des contributions: le nombre de contribuables augmente chaque année, cela ne veut pas dire que chaque année l'effectif du Service cantonal des contributions augmente. Il faut de temps en temps effectivement ajouter l'un ou l'autre collaborateur, mais grâce à l'informatique, on arrive à limiter cette hausse, mais à limiter seulement, on n'arrive pas à la bloquer complètement. Et cette réalité-là on ne peut pas l'ignorer, elle est là, elle existe. Quant aux nouveaux projets et aux nouvelles prestations qui ont un coût financier et aussi un coût en personnel, ce coût en personnel, vous le connaissez au moment où vous débattiez de ces nouveaux projets. Avec ces considérations, j'en ai terminé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.

Le budget de cette Direction boucle par un excédent de charges de 112,7 millions. Cet excédent est en augmentation de 38,6 millions par rapport au budget 2011 et de 42,9 millions par rapport aux comptes 2010. Il s'explique essentiellement par la création à la DAEC du Service de la mobilité qui occasionne un excédent de dépenses de 44,5 millions. Cet excédent est partiellement compensé par un revenu extraordinaire de 4 millions, prélèvement sur les provisions pour l'aménagement des routes cantonales. Les investissements sont de l'ordre de 79,27 millions bruts et de 52 millions nets. Ils sont inférieurs de 13 millions au niveau brut du chiffre de 2010. Ce chiffre doit être augmenté des reports de crédits à fin 2011 qui seront de l'ordre de 36 millions pour le Service des ponts et chaussées, ce qui signifie que le volume d'investissements bruts possible sera de 23 millions supérieurs à celui de 2011. Les postes de travail augmentent de 6,56 équivalents plein temps, augmentation qui profite essentiellement au nouveau Service de la mobilité: 4,5 postes sont transférés de la Direction de l'économie et de l'emploi. La DAEC hérite à partir de 2012 du nouveau Service de la mobilité qui présente un budget assez semblable à celui de 2011 pour ce qui concerne les missions ou reprises du Service des transports et de l'énergie de la Direction de l'économie et de l'emploi. Au Service des ponts et chaussées, l'excédent des dépenses est inférieur de 807 000 francs par rapport au budget 2011. Ceci s'explique essentiellement par le transfert de 9,05 équivalents plein temps au Service de la mobilité, soit un montant de 710 000 francs.

Pour l'aménagement des routes cantonales, l'excédent de produits est en augmentation en raison d'un prélèvement de 4 millions sur les provisions constituées durant l'exercice précédent. Concernant l'amortissement, il est à remarquer qu'avec la mise en place en 2011 du nouveau Modèle comptable harmonisé (MCH2), il a été opéré une distinction entre les routes principales et les routes cantonales. La plupart des investissements anciens sont sur les routes cantonales et c'est pour cette raison que la plus grande partie des amortissements est concentrée sur la position 3300.003. Sur les objets routes principales sont enregistrées toutes les subventions fédérales, comme il y a plus de recettes d'investissement que de charges, l'amortissement est négatif de 2,48 millions. Pour l'entretien des routes cantonales, il y a également une séparation entre routes cantonales et routes principales, ce qui occasionne un éclatement du budget sur deux positions pour l'entretien général, la signalisation et le service régional. Aux investissements, est prévu un montant de 600 000 francs pour l'achat de l'équipement, pour préparer et épandre la saumure du nouveau système de salage. Ce montant représente la moitié de l'investissement total. Le Service des autoroutes sera définitivement fermé fin décembre 2011. Toutefois une personne sera intégrée au Service des ponts et chaussées (SPC) pour une année, dès le 1^{er} janvier 2012 pour terminer certains travaux administratifs. Les coûts et la récupération auprès de l'OFROU sont budgétisés aux SPC. Le centre de

charges «Entretien des routes nationales», entièrement financé par la Confédération, reste bénéficiaire, ce qui permet de conclure que l'entretien des routes nationales est bien conduit. Aux «Lacs et cours d'eau», un montant de 850 000 francs est budgétisé pour mettre en place la carte des dangers en région de plaine selon la loi sur les eaux. De plus l'augmentation du produit des concessions s'explique par une modification de la législation fédérale. Au Service des bâtiments, l'éclairage augmente de 110 000 francs du fait que l'Etat va consommer dès 2012 l'énergie verte dans le respect de la motion Fasel, acceptée par le Grand Conseil. Les subventions en faveur des constructions scolaires sont en baisse de 1 million. Le calendrier des subventions est toutefois respecté, un gros rattrapage ayant eu lieu ces dernières années.

En plus du budget, la CFG analyse du point de vue financier tous les rapports trimestriels émanant du Service des ponts et chaussées en relation avec le chantier de la Poya. Le dernier rapport, au 30 juin 2011, permet de constater que le suivi financier du projet est pertinent. Le montant non couvert à cette date est de 11,4 millions ou 6,62% du crédit à disposition. La CFG remercie M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et ses collaborateurs pour la conduite dynamique de ce grand projet qui est en permanence sous contrôle. Le commissaire du Gouvernement interviendra tout à l'heure sur les trois grands chantiers que sont le pont de la Poya, la H189 et la route Romont-Vaulruz.

Pour terminer, comme c'est la dernière fois que j'aurais l'occasion de rapporter pour cette Direction, j'aimerais remercier son directeur, M. le Conseiller d'Etat Georges Godel pour son agréable collaboration. J'ai pu constater combien sa maîtrise des dossiers était parfaite, combien il s'impliquait dans la réalisation des projets et son engouement général à aller de l'avant. Merci et félicitation M. le Conseiller d'Etat, le canton de Fribourg peut être fier de compter un magistrat de votre trempe. Enfin j'aimerais le féliciter puisque depuis hier soir il est grand-papa d'une nouvelle petite-fille.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie le rapporteur, M. le Député Jean-Louis Romanens, pour son rapport complet. Je ne ferai pas d'autres commentaires sur ce qu'il a dit à la fin. Merci quand même. Concernant les trois gros chantiers, très rapidement, tout d'abord la H189: tout le monde connaît l'histoire; quant aux chiffres, ils sont les suivants: avec le crédit complémentaire, le montant total des crédits se situe à 304 258 325 francs. Eh bien le coût final de l'ensemble du projet, c'est le chiffre qui a été déposé à l'Office fédéral des routes, se situe à 290 015 833 francs. La couverture financière: plusieurs séances de discussions ont eu lieu avec l'Office fédéral des routes et selon le Service des ponts et chaussées, la contribution fédérale se monte à 192 952 949 francs. Des discussions sont actuellement en cours concernant la participation financière de l'OFROU pour certains travaux ou prestations pour un montant de subventions que le Service des ponts et chaussées estime à ce jour à 3 millions. En ce qui concerne l'Etat de Fribourg, il apparaît à ce jour que le montant des crédits d'engagement ne sera

pas entièrement utilisé. Le solde devrait se situer entre 1,4 et 4,4, ceci en fonction des discussions actuellement en cours avec l'Office fédéral des routes sur ce montant de 3 millions. Très concrètement un décompte partiel sera encore établi à la fin de cette année, mais le décompte final ne pourra pas avoir lieu avant la fin du remaniement parcellaire; on constate cependant que la situation est sous contrôle.

Concernant le projet Poya, je n'ai rien d'autre à ajouter puisque le rapporteur a signalé que nous avons un manque de couverture de 6,62% selon les revendications acceptées à ce jour, mais la situation est sous contrôle et le souci d'informations et de transparence reste de mise.

En ce qui concerne Romont-Vaulruz, en application des règles d'actualisation à fin septembre 2011, le montant à disposition des deux crédits – crédit d'études et crédit accordé l'année dernière – se monte à 36 599 412, alors qu'à fin septembre également, le coût prévisionnel s'élève à 36 475 000 frs. Le solde positif est ainsi de 124 412 francs TTC. Le système adopté en entreprise totale nous paraît concluant et les entreprises, selon mes services, assument pleinement leur responsabilité avec ce système d'entreprise totale. Néanmoins attendons la fin du chantier pour tirer des conclusions définitives.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Le dernier rapport annuel du Conseil d'Etat ne faisait aucune mention de travaux, de planification, au sujet de la liaison Marly-Matran, alors que des promesses de travail, du moins études de faisabilité, nous avaient été faites lorsque j'ai retiré la motion à ce sujet. Est-ce que le budget 2012 prévoit des travaux de planification, il s'entend bien d'avant-projet, concernant cette importante liaison entre Marly et Matran que je ne veux pas ici développer plus que cela?

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur. Comme la question s'adresse à M. le Commissaire du gouvernement, je lui laisse le soin de répondre.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vous pensez bien qu'à la veille des élections je ne vais vous faire aucune promesse. D'ailleurs lors d'un débat à Marly, vous m'avez posé la même question et vous m'avez demandé si on pouvait compter sur ce projet pour 2016. Je vous ai répondu que je ne ferai aucune promesse puisque 2016 est aussi veille d'élections. Je rappelle quand même que lors de l'adoption du crédit d'études, il avait été prévu de faire une étude d'opportunité. Cette étude d'opportunité a été réalisée puisque j'ai présidé le comité de pilotage où participait l'ensemble des communes concernées. La conclusion a été d'améliorer les transports publics avant de réaliser cette liaison parce que, si on faisait le pont on n'améliorait que très peu la situation, par conséquent il fallait améliorer les transports publics. Le problème c'est de savoir qui améliore ces transports publics. C'est un travail de l'Agglomération, mais constatant que peu de choses bougeaient, j'ai mandaté le Service des ponts et chaussées pour s'occuper du projet, de voies de bus

et de bandes cyclables entre Pérolles et le giratoire du CO de Marly; d'ailleurs nous avons nommé un chef de projet à cet effet. Le concept de voies de bus et de pistes cyclables entre le centre de Marly et le giratoire du CO est en développement, c'est aussi une mission que j'ai donnée au SPC. Je précise que c'est pour développer le projet. Quant aux coûts, bien entendu, ils se feront en fonction de la législation en vigueur. Concernant maintenant le projet concret, comme vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le projet a évolué puisque ce projet Marly-Matran avait beaucoup d'emprise sur les terres agricoles. Et vous connaissez ma philosophie, et votre philosophie, il faut économiser les terres agricoles, raison pour laquelle nous avons remanié le projet dans le sens d'utiliser la route de Chésalles qui devrait bien entendu être améliorée. Donc le projet avance dans ce sens-là et nous examinons actuellement la traversée de la Sarine. Il nous reste actuellement deux variantes et nous avons mandaté un archéologue, M. Dewarrat, que tout le monde connaît, pour faire cette évaluation et nous attendons un rapport à cet effet. Très concrètement, il faut faire ces transports publics et quand on verra qu'il y aura saturation il faudra réaliser ce projet comme je l'ai toujours dit. Mais pour le réaliser il y a des études à faire et nous continuons ces études pour que le moment venu nous soyons prêts pour cette réalisation.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, VF), rapporteur. Permettez-moi d'entrée de cause de remercier M^{me} la Conseillère d'Etat ainsi que sa Direction, qui nous ont reçus, M. Dominique Corminbœuf et moi-même, pour répondre à toutes nos questions concernant le budget de cette Direction. Le compte de fonctionnement boucle avec une augmentation de l'excédent de charges de 29 millions de francs qui résulte d'une augmentation des charges totales de 283 millions et des recettes de 254 millions. A eux deux, ces chiffres illustrent l'importance des changements que connaît cette Direction, notamment avec l'introduction du nouveau système de financement des hôpitaux. Mais il faut également mentionner la fusion des Services du médecin cantonal et du planning familial, la reprise par l'Etat du contentieux de l'assurance-maladie et la création des fonds pour les structures d'accueil de la petite enfance. Avec 2637 équivalents plein temps, la Direction occupera quelque 30 équivalents plein temps supplémentaires dont 28 pour le secteur hospitalier. A propos du financement hospitalier, je me permets de préciser qu'avec la position qu'a prise notre canton, l'augmentation de primes officiellement annoncée par l'Office fédéral de la santé publique pour le canton de Fribourg est de 4,4%. On estime que la prise en charge limitée à 47% a influencé les primes à raison de 2%. Toutefois, parallèlement à cette hausse de primes pour les assurés fribourgeois, le canton augmente sa subvention des primes de 5,7 millions. L'effet est ainsi grandement atténué et Fribourg reste parmi les cantons ayant des primes les moins élevées des cantons latins.

Les investissements atteignent 7 millions de francs, 6 pour la buanderie de Marsens et 1 pour l'hôpital de Meyriez. Au centre de charges du Secrétariat général, je relève que le compte de fonctionnement présente une augmentation de l'excédent de charges de 356 000 francs, hausse essentiellement due à la reprise des coûts de mise en œuvre de la nouvelle Constitution par la Direction, des coûts qui étaient auparavant imputés à la Direction des finances. Au centre de charges 3605, Service de la santé publique, le compte de fonctionnement connaît une augmentation de l'excédent de charges de 242 millions de francs. Ce montant important résulte précisément de l'introduction du nouveau système de financement des hôpitaux avec à la rubrique 3910.050, 161,5 millions pour le RHFR, c'est les fameux 47%, et à la rubrique 3910.060, 33,3 millions pour le RFSM selon le même système. La participation du canton s'étend aussi nouvellement aux hospitalisations dans les cliniques privées hors canton, c'est un montant de 21 millions et l'hospitalisation dans les cliniques privées du canton pour 27,5 millions. En comparaison avec le budget 2011, le nouveau système hospitalier génère en solde final une augmentation de 17,7 millions.

Les rubriques concernant le traitement du personnel et du personnel auxiliaire sont donc en diminution pour presque 2 millions. Le centre de charges comporte encore l'investissement de 1 million pour la rénovation de l'hôpital de Meyriez, montant entièrement amorti. A ces changements s'ajoute la création du nouveau centre de charges 3608, donc celui du Service du médecin cantonal où l'on insère également le Service du planning familial qui disparaît comme tel.

Je passe au centre de charges 3611, Réseau hospitalier fribourgeois, où il ne s'agit plus d'une enveloppe budgétaire. Ce centre de charges ne présente plus un déficit à prendre en charge, l'Etat étant désormais un partenaire payeur à raison de 47% pour le début. En collaboration avec les assureurs maladie, l'Etat achète désormais des prestations et pour 2012 ce montant est fixé à 161 millions et quelques.

Les montants attribués aux rubriques sont donc déterminés par le conseil d'administration du Réseau hospitalier lui-même. Les amortissements et autres intérêts sont désormais soumis à l'OPC, à savoir l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médicaux-sociaux dans l'assurance-maladie. C'est ce qui explique les montants d'amortissement importants et les intérêts des prêts. A relever également que désormais tout ce qui dépasse 10 000 francs est considéré comme investissement. Le Réseau fribourgeois de santé mentale au 3618, comme le RHFR, n'est plus géré par le biais d'une enveloppe budgétaire, l'Etat est aussi partenaire-payeur. Trois nouveaux équivalents plein temps sont budgétisés pour 2012 et le RFSM se voit également appliquer la nouvelle politique d'amortissement que je décrivais à l'instant selon les dispositions de l'OPC. Enfin les recettes du RFSM auprès de l'EMS «les Camélias» sont en augmentation de 100 000 francs car dès avril 2012, 9 lits supplémentaires seront installés dans cet EMS qui, au centre de charges 3619, boucle avec un léger excédent de recettes de 23 000 francs. La capacité

d'accueil augmente de 9 lits, mais si les prestations du RFSM au profit de l'EMS augmentent de 120 000 francs, les recettes des prestations médicales évidemment et des pensions augmentent également de près de 400 000 francs.

La buanderie de Marsens au 3624, qui n'est pas soumise au nouveau système de financement des hôpitaux, voit son compte de fonctionnement boucler avec un excédent de charges d'environ 1 million. Ce montant s'explique essentiellement par les amortissements sur immeubles pour 350 000 francs à la rubrique 3300.001, donc 10% des 3,5 millions, et des amortissements sur appareils pour plus de 800 000 francs à la rubrique 3300.008 en augmentation de 675 000 francs par rapport au budget 2011. L'investissement total pour les bâtiments s'élèvera à 6,5 millions et pour les appareils à 5 millions.

Je passe au 3645, Service de la prévoyance sociale où vous observez que l'excédent de charges est en augmentation de 2 millions. Les subventions individuelles pour les frais d'accompagnement des personnes âgées dans les EMS sont en augmentation de presque 1 million et les subventions pour les personnes handicapées adultes dans le canton en augmentation de 2,4 millions. Pour compenser en partie ces charges supplémentaires, la part des communes pour les personnes handicapées est en augmentation de 1,5 million et pour les EMS de 700 000 francs. Sur le total des subventions de 70 millions, les communes prennent en charge environ 38 millions.

Au 3650 au Service de l'action sociale, l'excédent de charges du compte de fonctionnement est en diminution de 1,3 million. C'est le résultat de la reprise du contentieux de l'assurance-maladie par le canton, reprise que vous retrouvez au 3655. En effet, la part de l'aide matérielle accordée aux Fribourgeois dans le canton, aux Confédérés et aux étrangers, est dorénavant assumée par l'Etat et les communes à raison d'une clé de répartition 40% pour le canton et 60% pour les communes, contre 50–50 dans le budget 2011, d'où une baisse sur ces 3 postes de plus de 2,5 millions. En revanche au 3611.010, «Aide sociale aux Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons, la dépense en augmentation de 600 000 francs résulte de la quatrième révision de la LACI entrée en vigueur en avril de cette année. Pour les autres rubriques de l'aide sociale mentionnées ci-dessus l'augmentation est en partie compensée par la diminution de la part de subventionnement du canton suite à la reprise du contentieux comme indiqué. Au total, si on enlève l'effet dû à la LAMAL, la quatrième révision de la loi sur l'assurance-chômage induit une augmentation de l'aide sociale entre 600 et 800 000 francs selon les dernières estimations.

Le 3655 précisément, concernant les assurances sociales, connaît un excédent de charges du compte de fonctionnement en augmentation de 7 millions, ce qui est en fait le résultat de toute une série d'éléments. Premièrement l'augmentation est en partie due à l'amortissement du logiciel informatique Vista pour lequel nous avons constitué une provision de 10 millions dans les comptes 2010. On trouve toutes ces augmentations aux différents postes que cela concerne la gestion de l'assurance-maladie, la gestion des prestations complémentaires pour l'AVS, pour l'AI, gestion

des allocations maternité ainsi que les augmentations liées à la gestion des allocations familiales pour personnes modestes. En plus de la gestion de ces différents centres, il y a évidemment les augmentations des centres eux-mêmes, soit pour les prestations complémentaires et pour les allocations familiales, allocations maternité, donc au total environ 3,5 millions. En compensation, on puise dans la réserve pour le montant lié à Vista, à savoir plus de 800 000 francs, c'est le 4511.007 et on bénéficie de subventions fédérales en augmentation pour les PC AVS et PC AI et de la part des communes aux allocations familiales pour les personnes de conditions modeste; au total on diminue donc d'un montant de quelque 1,5 million compensés. Puis deuxièmement, il y a la reprise du contentieux pour 8 millions dont 3 millions comme indiqués tout à l'heure sont en fait récupérés auprès des communes. Enfin le canton obtient une subvention fédérale pour la réduction de cotisations dans l'assurance-maladie de 3 millions de plus, 77 millions contre 74 millions au budget précédent. Enfin dernier centre de charges, pour être complet, le 3665 qui est le Service de l'enfance et de la jeunesse où l'excédent de charges du compte de fonctionnement est en augmentation de 2 millions. Ce montant s'explique par la mise en œuvre de la nouvelle loi que nous avons décidée sur les structures d'accueil de la petite enfance où vous pouvez constater au 3511.000 la création du fonds cantonal d'incitation à la création de places de crèche et le fonds pour l'incitation à la création de places d'accueil extrascolaires à la rubrique 3636.117. Enfin ce service déménagera en 2012, ce qui générera une augmentation également des dépenses de l'ordre de 200 000 francs.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur pour son excellent rapport et je n'ai rien à ajouter.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). J'interviens sur un sujet que j'ai déjà abordé lors de la séance de la CFG mais je le fais aujourd'hui à titre personnel. C'est celui de la hausse des primes d'assurance-maladie dans le canton de Fribourg contre lequel je suis aujourd'hui très remonté. Avec une hausse moyenne de 4,4%, le canton de Fribourg subit la plus importante hausse du pays à l'exception du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures qui, lui, par contre dispose de primes 24% plus basses que celles de Fribourg, situation donc à exclure d'une comparaison objective. Il est vrai que les primes fribourgeoises, et il faut le relever, sont en moyenne en dessous de celles du pays. Il n'empêche que treize cantons ont des primes plus basses que les nôtres. Parmi eux aucun n'atteint une pareille augmentation. Avec une participation aux coûts de 47% au lieu des 55% prévue à terme par la Confédération dans le nouveau financement hospitalier, le canton estimait l'influence sur les primes de 1,43 à 2,55% selon les différents scénarii. Nous avons entendu tout à l'heure le rapporteur, le député Siggen, qui parlait de 2%, donc on peut dire que c'est la moyenne entre ces deux extrêmes que je cite là. Les coûts de la santé sauf erreur de ma part, augmentent eux de 1,6% dans le canton. Alors le canton s'est-il trompé ou a-t-il

trompé? Selon la revue spécialisée «Login» d'octobre 2011, l'incidence sur les primes du nouveau financement des hôpitaux est beaucoup plus haute, soit 5,9% pour Fribourg, au lieu des 2% dont on vient de parler. Pourquoi ne pas avoir recherché un meilleur équilibre dans la prise en charge des frais par l'Etat? Vous allez me répondre qu'il n'y avait pas place dans le budget de l'Etat pour cette augmentation. L'année prochaine nous serons contraints de prendre 2% supplémentaires et ceci jusqu'en 2017. Pensez-vous, Madame la Commissaire, qu'il y aura plus de place l'année prochaine pour absorber un tel montant? Ce que je constate c'est qu'avec une moyenne de 4,4% d'augmentation ceci signifie que des familles doivent casquer 7, 8, 10% d'augmentation de primes. Pensez-vous vraiment qu'il y a plus de place dans le ménage de ces familles pour absorber cette hausse inadmissible dans un canton qui a les moyens financiers pour éviter ce genre de situation?

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Nous avons tous pu suivre les diverses améliorations dans les différentes structures du Réseau hospitalier et du Réseau fribourgeois de santé mentale. Le groupe socialiste salue ces adaptations nécessaires pour un bon fonctionnement de l'offre médicale. Celles-ci se reflètent dans l'augmentation du poste 3010.103, traitements du personnel médical et soignant. Regardant les détails en séance de groupe, nous avons appris que 10 EPT sont réservés pour l'engagement des chefs adjoints, des chefs de clinique et pour les médecins-assistants, 5 EPT pour les secrétaires médicales et 5 EPT pour les infirmières spécialisées. Ma question est simple: est-ce que l'an prochain, dans la prolongation de ces adaptations des structures et du personnel hospitalier, le tour serait-il au personnel soignant? Est-ce qu'une augmentation des postes est planifiée afin que les infirmières et les infirmiers puissent continuer à travailler dans des conditions à la hauteur de la demande et de l'ambition médicale?

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Au chapitre du Service de l'action sociale, j'aimerais poser une question concernant l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés. Au budget 2011, il y avait 21,8 millions, au budget 2012, 22,3 millions, donc une augmentation de 500 000 francs. Cette augmentation est-elle due à une prévision à la hausse des demandeurs d'asile et des réfugiés? Si oui, quel est le nombre de personnes que vous avez retenues pour faire le budget? Une deuxième question concerne la subvention cantonale par le fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif: il y a un montant de 150 000 francs, ça n'est pas pour le montant, mais c'est plutôt pour savoir comment l'Etat lutte contre ce jeu excessif? Ces 150 000 francs sont une subvention, mais quelle est la suite qui est donnée pour cette lutte?

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, VF), rapporteur. Les remarques de M. Schorderet ont été formulées en Commission des finances et de gestion. Pour la question de M^{me} Burgener Woeffray sur l'augmentation de postes planifiée l'année prochaine dans le domaine hospita-

lier ainsi que pour les deux questions de M^{me} Cotting sur l'estimation concernant l'évolution des demandeurs d'asiles bénéficiant de l'aide sociale ainsi que la subvention pour la prévention du jeu excessif, je laisserai M^{me} la Conseillère d'Etat répondre directement.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Concernant la question de M. le Député Schorderet, rappelons qu'effectivement les primes à l'assurance-maladie du canton de Fribourg se situent en-dessous de la moyenne suisse et sont les deuxièmes meilleur marché des cantons latins, après le canton du Valais.

Dans la discussion que le Conseil d'Etat a menée pour la fixation de la participation du canton de Fribourg aux nouveaux frais de financement hospitalier, l'enjeu était de répartir entre 43 et 48 millions à charge du canton contre à terme une baisse de 18,2 à 23 millions de la charge des assureurs-maladie d'ici 2017. Le choix qui a été décidé est d'établir un équilibre entre la répartition à charge des assurés et la participation à charge du contribuable fribourgeois. Avec le 47%, c'est une répartition équilibrée avec 5,7 millions supplémentaires attribués au montant de réductions de primes, pour amortir l'impact sur un tiers de la population fribourgeoise. C'est vrai que le budget des assurances-maladie charge lourdement les familles de ce canton et c'est pour ça que le Conseil d'Etat a souhaité, avec le montant à charge de la réduction de primes, atténuer cet impact. Maintenant, il n'est pas question de savoir si l'Etat aura les moyens ou pas, il va devoir atteindre les 55% d'ici 2017 et prendre en charge 2% chaque année, ce qui aura par contre comme effet de limiter l'augmentation future à charge des assurés, contrairement aux autres cantons qui ont dû, eux, aller à 55% parce qu'ils étaient au-dessus de la moyenne des primes suisses.

En ce qui concerne la revue «Login», ce n'est pas vraiment une revue spécialisée mais c'est la revue du Groupe Mutuel. Donc, c'est simplement un prospectus publicitaire d'une assurance-maladie. Celle-ci parle effectivement d'un impact pour le canton de Fribourg de 5,9% sur les augmentations. Elle parle aussi, si vous lisez la page 3, d'une augmentation des coûts de la santé pour le canton de Fribourg entre 4 et 5% pour 2012. Ce que je constate moi pour 2012, c'est que le Groupe Mutuel a augmenté les primes dans le canton de Fribourg de 2,7% alors que, si on tient compte de ce qu'ils annoncent dans leur revue, il aurait dû augmenter les primes fribourgeoises de quelque 10%. Donc, c'est uniquement de la mauvaise information qui est faite dans cette revue-là. La seule information que nous avons c'est le chiffre que santésuisse nous avait présenté en mars 2011 pour nous faire part des impacts, avec une participation du canton de Fribourg à 45% et des investissements à 12%. On n'est aujourd'hui plus du tout dans ces chiffres, puisqu'on est avec une participation financière du canton à 47% et des investissements supposés à 10%. Encore faudra-t-il voir la décision du Conseil fédéral sur les investissements. Et en plus, lors de la présentation des chiffres par santésuisse, nous avons constaté de nombreuses erreurs qui ont d'ailleurs été corrigées par la suite. Donc, cette information de 5,9% est parfaitement erronée. Nous

avons calculé un impact du nouveau financement hospitalier entre 1,4 et 2,5%; nous avons dit que ça devait faire à peu près une moyenne de 2% et nous constatons que c'est ce 2% qui a été retenu, quasiment par l'ensemble des assureurs pour l'augmentation de primes dans le canton de Fribourg. Donc, je pars du principe que les calculs faits par mes services sont corrects.

En ce qui concerne la question de M^{me} Burgener Woefray, tout d'abord précisons que les 28 postes mis au budget 2012 pour les Réseaux hospitaliers sont les postes qui seront financés. Les deux Réseaux vont maintenant analyser, dans le cadre des montants à disposition fournis par l'achat des prestations, dans quelle mesure on peut octroyer d'autres postes. Nous sommes bien sûr extrêmement attentifs à l'ensemble des besoins dans les différents services, notamment aussi pour les besoins en personnel soignant. Si je prends une petite statistique que nous avons faite sur l'attribution des postes entre 2007 et 2010, ce sont 154 postes qui ont été octroyés. Le 88% a été octroyé pour des postes médicaux, soit médecins, soignants, médecins médico-techniques, secrétaires médicales et codifications. Sur ce 88%, 73 postes sont allés au personnel soignant, soit le 47% des postes, le 11% au personnel médico-technique, le 23% aux médecins et le 6% aux secrétaires médicales. Il faut savoir que pour faire tourner un hôpital, il faut toutes les professions et c'est bien un ensemble de compétences dont nous avons besoin et nous serons très attentifs à le faire par la suite.

En ce qui concerne les questions de M^{me} la Députée Claudia Cotting, pour ce qui est des montants pour l'aide sociale, il n'y a aucune augmentation. Si vous prenez le budget 2012 et le budget 2011, c'est chaque fois un déficit de 2,8 millions que nous prenons en charge. Il est simplement compensé par les montants octroyés par la Confédération et il faut déduire le 4610.020. Donc nous avons 22,3 millions d'aide sociale en charge, 19,5 millions en retour de la Confédération; pour le budget 2011, nous avons 21,8 millions de charges pour un remboursement de la Confédération de 19 millions. C'est un poste qui est donc parfaitement maîtrisé.

En ce qui concerne le fonds pour la lutte contre le jeu excessif, ce n'est pas une subvention, c'est un fonds qui est alimenté par un pourcentage du produit brut des jeux de la LORO et ce sont des montants qui sont reçus par l'ensemble des cantons romands. Une partie du montant finance un programme intercantonal que nous avons élaboré avec l'ensemble des cantons de la Conférence latine des directeurs d'action sociale et avec la part attribuée au canton de Fribourg, nous sommes en train de travailler sur un concept de lutte contre le jeu excessif. Actuellement, nous soutenons deux projets, dont l'un à REPER, qui est chargé de tout un travail auprès de la jeunesse pour l'information sur les jeux vidéo, sur le temps passé devant Internet et devant la télévision. Nous travaillons également avec la Suchtprävention. Dans le cadre du concept, nous allons présenter tout un ensemble de mesures justement pour sensibiliser et informer notamment les jeunes dans ce domaine-là.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. L'excédent de charges du compte de fonctionnement au budget 2012 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se monte à 530 009 440 francs, ce qui représente une augmentation de 3,4% par rapport au budget 2011. Les charges de fonctionnement augmentent de 2,85%, soit nettement moins que les charges globales du canton qui progressent de 9%. Les revenus augmentent de 2,2%. Les charges de personnel représentent le 70,9% des charges de fonctionnement de la DICS. Leur augmentation, qui s'élève à 17 907 580 francs, représente le 68,5% de l'augmentation des charges. En plus de l'adaptation au coût de la vie, de l'augmentation réelle pour les collaborateurs ayant droit à un palier et de l'augmentation de la cotisation à la Caisse de prévoyance, on enregistre une augmentation de 59,96 équivalents plein temps, répartis de la façon suivante:

- pour l'administration: 7,1
- pour l'école enfantine: 16,8
- pour l'école primaire: 22,3
- pour le CO: 2,8
- pour le secondaire II: 4,86
- une diminution de 0,5 à la HEP
- une diminution de 0,2 à la Haute Ecole de santé
- une augmentation de 0,6 à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social
- une augmentation de 7,2 postes à l'Université
- une diminution de 1 poste au Conservatoire.

On note également des variations dans les contributions pour la fréquentation d'écoles hors canton, mais il faut signaler qu'on y retrouve aussi les contributions qui figuraient, notamment à la Direction de l'économie et de l'emploi et à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Conséquence directe de la forte progression des investissements nets, + 9 954 000 francs, les charges d'amortissement augmentent de près de 995 000 francs.

Les subventions accordées augmentent également de façon significative pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spécialisées du canton, + 1 317 000 francs, soit une augmentation de 2%. Pour les personnes handicapées mineures fréquentant des écoles spécialisées hors canton, + 610 000 francs, soit une augmentation de 13,6%. Ces dépenses sont prises à charge à raison de 55% par les communes.

Au chapitre des revenus enfin, nous enregistrons une augmentation de 8 860 990 francs par rapport au budget 2011. Les raisons principales sont l'adaptation de la part des communes aux traitements et charges sociales du personnel enseignant, + 5 342 820 francs, l'ajustement de la part des communes au subvention-

nement des écoles spécialisées, + 1 060 000 francs et un prélèvement de 10 millions sur la provision pour le versement aux communes en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.

Si l'on tient compte de ces différents éléments qui justifient les principaux écarts par rapport au budget 2011, on peut dire que le budget 2012 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est caractérisé par une bonne maîtrise.

Ce n'est donc à aucune fin électoraliste que je remercie M^{me} Chassot pour sa collaboration et les informations détaillées qu'elle nous a données. Si, comme l'un de mes prédécesseurs, j'y vais aussi de ma considération personnelle, je relèverai l'excellence du collège des conseillères et conseillers d'Etat durant cette législature.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite remercier le rapporteur pour l'examen détaillé de ma Direction. Je n'ai en soi rien à ajouter au rapport très complet qui vient de vous être fait.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'avais une question portant sur le programme du développement durable que nous avons approuvé ici en septembre de cette année et qui implique chacune des Directions de l'administration publique. En tant que membre de la Commission cantonale du développement durable, je me suis demandé comment chaque Direction contribuait à la mise en œuvre de ce programme et j'ai eu de la peine à trouver où se trouvaient les montants correspondants aux projets qui impliquent la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Cela m'intéresserait de savoir où ils se trouvent et comment la Direction pense les mettre en œuvre dans les années à venir, sachant que parmi les six projets, il y en a deux qui sont particulièrement importants, un qui traite de la promotion du développement durable dans la scolarité obligatoire et le second concerne des stages en matière de développement durable pour les élèves en fin de scolarité obligatoire. Le sujet m'intéresse aussi puisque, si des têtes bien faites sortent du système éducatif, ce serait aussi bien qu'elles aient quelque chose de consistant en matière de développement durable.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Die Universität ist eines der bedeutendsten Fenster für unseren Kanton. Umso wichtiger ist es, hochqualifiziertes Personal anstellen und dieses dann auch behalten zu können. Die Konkurrenz schläft nicht. Unter der Rubrik 3020.118 steht die Erhöhung der Personalgehälter mit einem Betrag von 3,5 Mio. Franken zu Buche. Mich interessiert, was unter diesem Budgetposten subsumiert wird, wie die Kürzung dieses Betrages um 1 Mio. Franken im Unterschied zum Budget des letzten Jahres zu interpretieren ist und, grundsätzlicher, ob die Löhne der Universität konkurrenzfähig sind, respektive bleiben.

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. Les deux questions qui ont été posées relèvent spécifiquement de la gestion de la Direction de l'instruction publique,

de la culture et du sport. Je laisse la parole à M^{me} la Commissaire du gouvernement.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. C'est très volontiers que je répons aux deux intervenants. S'agissant d'abord de M. le Député Thévoz, il est exact que nous avons prévu dans le budget initial, sauf erreur, 0,8 équivalent plein temps à la Haute Ecole pédagogique pour pouvoir accélérer l'introduction du développement durable dans la formation initiale des enseignants ainsi qu'un montant qui devait permettre de couvrir un mandat pour la prise en charge du projet dit intergénérationnel. Ces montants ont fait l'objet – je ne vous le cache pas – des dernières coupes au moment où il a fallu trouver des solutions lors de la 3^e lecture au Conseil d'Etat parce que nous avons à ce moment-là dû mettre des priorités, en particulier tant au budget de la HEP qu'à celui du Service de l'orientation professionnelle. Cependant, nous l'avons fait en connaissance de cause en mettant à la HEP la priorité sur le projet Friportail, qui est celui de la mise en ligne des ressources pédagogiques pour l'ensemble de l'école obligatoire, et au Service de l'orientation professionnelle sur les mesures d'insertion professionnelle et la reprise en particulier du financement du poste de case management pour vous montrer un petit peu les choix qui ont dû être faits. Etant entendu que, comme nous avons cinq ans pour mettre en place les différents projets pour le développement durable, nous les inscrirons le moment venu dans le budget 2013.

J'aimerais tout de même dire que, indépendamment de cela, le développement durable est tout de même un thème actuel au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Tout d'abord, nous contribuons, à travers le budget de la Conférence des Directeurs de l'instruction publique de la Suisse romande, aux mandats donnés à la Fondation Economie-environnement, d'une part, et à la Fondation Environnement et développement durable, d'autre part, qui est chargée d'un certain nombre de missions. En outre, si vous l'avez examiné, vous constaterez que le Plan d'études romand intègre également le développement durable et que, surtout au sein de la Haute école pédagogique, des modèles de développement durable existent déjà. Ils servent déjà à la formation initiale des enseignants. Les montants inscrits au budget nous auraient permis d'accélérer le mouvement de ce point de vue-là, s'agissant du projet intergénérationnel «Lift» que vous avez mentionné, qui est vraiment un projet extrêmement intéressant. Indépendamment de cela, il a été introduit déjà dans trois cycles d'orientation et nous allons poursuivre sans les moyens, mais en essayant de promouvoir le projet en tant que tel. Nous avons eu une discussion avec les responsables du projet Lift il y a deux mois de cela.

S'agissant de la question de M^{me} la Députée Andrea Burgener, c'est évident, elle le souligne aussi, les 7,2 équivalents plein temps n'étaient pas suffisants par rapport aux demandes exprimées par l'Université dans le cadre de sa planification stratégique. Ils ne représentaient même pas la moitié des postes qui avaient été demandés, raison pour laquelle, dans un dialogue constant avec l'Université, nous avons dû demander de

faire, là aussi, une série de priorités en lien notamment avec le développement d'un certain nombre de compétences telles qu'elles ont été émises et telles qu'elles sont passées à travers les organes de l'Université également. Si l'on prend le budget 2012, c'est, d'une part, la fin de l'introduction de la 3^e année de médecine avec les derniers éléments qui correspondaient aux postes qui avaient déjà été accordés ainsi que le renforcement de la section «Sport et motricité», qui connaît un très grand succès, qu'il fallait pouvoir, notamment parce qu'ils avaient obtenu aussi un financement tiers important pour la chaire, doter de collaborateurs supplémentaires; et d'autre part aussi le renforcement de l'un ou l'autre service administratif en particulier, pour préparer le paysage suisse des Hautes écoles aux exigences que la Confédération formulera, renforcer en particulier l'un ou l'autre service admi.

Nous avons envisagé aussi, et c'est important de le dire, pour le corps intermédiaire un réexamen des conditions pour les jeunes chercheurs mais l'Université doit encore formuler une série de propositions puisque, en particulier, les assistants engagés dans le cadre du Fonds national, sont engagés à des conditions un peu meilleures que les assistants engagés par l'Université. Mais cela doit se situer dans le cadre de l'enveloppe.

Si les montants ont baissé ici, c'est parce qu'avec l'introduction de la nouvelle comptabilité, ils ont été répartis de manière différente. Il n'y a pas une vraie réduction des moyens en tant que tels mais ces postes ont été repris dans le cadre des postes financiers par le biais également des EPT. Mais nous aurons – et nous ne pouvons vous le cacher – un sujet d'inquiétude pour les années à venir sur les moyens que nous pourrions mettre à disposition de l'Université, notamment dans les secteurs qui sont des secteurs extrêmement attractifs et importants, et cela s'accompagnera également de demandes d'investissement.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2011 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)¹

Rapporteur: **Eliau Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Le Rapporteur. Conformément à son mandat légal défini par la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye, la Commission a exercé sa mission parlementaire. Elle a tenu deux séances durant cette année 2011. M^{me} la Présidente du conseil, Anne-Catherine Lyon, M. le Directeur Thierry Maire ainsi que MM. les Chefs de service Daniel Noverraz et François Piccand nous ont présenté leurs travaux avec toutes les informations et explications relatives, d'une part, aux comptes 2010

et au budget 2012, d'autre part, au fonctionnement de ce Gymnase intercantonal.

En ce qui concerne les comptes 2010, nous avons pris connaissance d'un non-dépensé d'environ 1 million, soit un écart de 7,3%. Les produits de fonctionnement sont en hausse de 165 000 francs. Enfin, les charges de personnel sont inférieures au budget de 750 000 francs et 305 000 francs ont été perçus pour des indemnités d'assurances et de formation. Au vu de ce qui précède, la Commission interparlementaire a accepté les comptes 2010 à l'unanimité.

Le 26 septembre dernier, nous avons examiné et pris acte du budget 2012 adopté par le conseil du GYB. L'examen de détail nous a permis de recevoir toutes les réponses à nos questions. Le budget 2012 s'élève à 14 234 900 francs. Selon le principe de répartition, le canton de Vaud participe à hauteur de 6 650 000 francs et le canton de Fribourg pour 7 640 000 francs (position 3611.008 de la page 56). La Commission interparlementaire a accepté à l'unanimité le budget 2012. Cette séance a mis en lumière la bonne marche du GYB pour la rentrée 2011/2012. Actuellement, sur 993 élèves, on compte 554 Fribourgeois, 436 Vaudois et 3 d'autres cantons.

Enfin, M^{me} la Présidente du conseil nous a informés des conclusions résultant de la rencontre avec les parents d'élèves signataires d'une lettre relatée largement dans nos régions. L'émotion a prédominé et les faits reprochés se sont avérés obsolètes. Par conséquent, la Commission interparlementaire a signalé son profond désaccord avec les propos écrits. Cet épisode a trouvé son épilogue dans le dialogue mené par les deux Directrices de l'instruction publique. Les membres de la Commission ont tenu à remercier les conseillères d'Etat vaudoise et fribourgeoise ainsi que la Direction du GYB pour leur engagement. Celui-ci a permis au Gymnase et à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs de retrouver un climat serein et confiant en l'avenir.

Pour conclure, et au vu du constat très positif sur la bonne marche de l'institution, des informations obtenues, la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye recommande au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport d'activité.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie là aussi le rapporteur pour son exposé très complet des faits. J'aimerais juste ajouter un élément. Cette école n'a jamais été en crise ni par le passé ni aujourd'hui. Je n'ai guère de soucis pour demain parce qu'elle est extrêmement bien conduite, surtout les enseignants et les corps administratif et technique sont très engagés dans le fonctionnement du GYB; elle est à mon sens vraiment un des fleurons de l'intercantonalité d'une Broye de demain pour laquelle les frontières politiques s'effaceront au profit des relations humaines.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

¹ Texte du rapport pp. xxss.

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.

Au budget général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, la position 34 «Récapitulation du budget» 2012 nous donne des charges pour un montant de 361 935 920 francs et des revenus de 279 729 460 francs. L'excédent de charges est de 82 206 460 alors qu'il était de 81 419 760 au budget 2011. La détérioration est de 0,96% et est due en partie au réajustement des salaires et au nouveau financement de la Caisse de pension. Au niveau des investissements, l'excédent de dépenses est inférieur de 2 828 000 francs à celui de 2011, ce qui représente environ 20% de moins.

Au niveau de la statistique des postes de travail, l'augmentation au sein de la DIAF s'élève à 11,7 équivalents plein temps. Les mouvements principaux sont les suivants:

- administration centrale: + 3,3 EPT
- Institut agricole de Grangeneuve: + 8,4 EPT dont 7,5 postes d'enseignants.

Au 3400 «Secrétariat général», au poste 3010.100 «Traitements du personnel», nous trouvons 0,4 EPT en vue de la mise sur pied d'une entité de gestion pour le personnel.

Au 3405 «Service de l'état civil et des naturalisations», diminution du budget de 221 050 francs, représentant 9% de moins qu'au budget 2011. Le projet Infostar, qui est l'informatisation de l'état civil des citoyennes et citoyens de ce canton, se termine cette année. Au 3010.100 «Traitements du personnel», + 142 550 francs, ceci est dû en grande partie à un nouveau poste à 50% afin de compléter le team des enquêtrices spécialisées pour la partie allemande. Au 4210.000 «Emoluments», augmentation de 400 000 francs provenant des offices d'état civil décentralisés. Ceci est dû à la nouvelle ordonnance fédérale sur les émoluments en matière d'état civil entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Le 3425, «Service de l'agriculture», est le service qui détient l'essentiel du budget de la DIAF puisqu'il totalise le 64,5% du budget de cette Direction. L'excédent de dépenses est en diminution de 2 144 000 francs. Ces chiffres dépendent essentiellement des subventions fédérales qui sont gérées par ce service. L'effectif est stable.

Au 3430 «Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires», le budget est en diminution de 392 350 francs, ce qui représente - 4,6%. Au 3010.104 «Traitements du personnel technique», une augmentation de 2 EPT - 1 ingénieur hydraulicien en relation avec le développement durable, en lien avec la nouvelle loi sur l'eau potable, et un collaborateur technique supérieur pour le contrôle des denrées alimentaires. Au 3010.118 «Traitements du personnel auxiliaire», nous constatons un manque de 380 000 francs pour le contrôle des abattoirs. Ceci provient probablement d'une mauvaise communication entre les différents partenaires qui ont élaboré le budget ou d'un bug informatique. Ce montant manquant sera certai-

nement sollicité au travers d'une demande de crédit complémentaire. Au 3106.013 «Produits chimiques», la forte augmentation de 130 000 francs provient de la reprise de SANIMA dont on reprend aussi les produits. Au 4210.000 «Emoluments», différence de 700 000 francs entre les budgets 2011 et 2012. Le budget 2011 avait été surestimé et ne tenait pas compte des 10% de remise faite aux grands abattoirs sur la facture pour le contrôle des viandes. La rectification a été faite au budget 2012.

Au 3440 «Institut agricole de l'Etat de Fribourg» - c'est une unité gérée par gestion par prestations - le budget est en hausse de 1 557 840 francs, ce qui représente le 4,15% de la totalité du budget. Les deux causes sont les suivantes: tout d'abord, les effectifs supplémentaires représentent 8,5 EPT et, ensuite, nous trouvons au compte des investissements, poste 5040.000 «Construction d'immeubles», + 500 000 francs concernant l'aménagement paysager du site pour les cours interentreprises.

Au 3445 «Service des forêts et de la faune» - encore une unité gérée par gestion par prestations - la variation est de - 0,1 EPT, donc effectif pratiquement stable. L'excédent de dépenses s'élève à 18 260 000 francs, en diminution de 1 511 000 francs par rapport au budget 2011. Au 3111.500 «Achats de véhicules», nous constatons l'achat d'un tracteur forestier pour le V^e arrondissement, d'une valeur de 260 000 francs et au 4470.000 «Locations», la différence constatée entre les budgets 2011 et 2012 est due au veto mis par le Tribunal fédéral à l'entrée en vigueur du contrat nature. Si bien que nous retournons, pour l'instant, à la situation antérieure, aussi au niveau des rentrées financières.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Merci à M. le Rapporteur pour toutes ces précisions. Une seule remarque: quand M. le Rapporteur dit que Infostar se termine cette année, je pense qu'il veut parler du budget 2012 parce que cela se terminera en 2012 et non pas en 2011.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je révèle mes intérêts personnels: je suis vétérinaire de cantonnement et vétérinaire officiel pour l'inspection des viandes.

A la page 162, au centre de charges 3130.000, vous verrez que, en comparaison des comptes 2010, 169 000 francs passent des vétérinaires praticiens aux employés de l'Etat. Ce passage aura pour conséquence que les détenteurs d'animaux seront confrontés plus à des fonctionnaires et moins à des praticiens. Comme dans l'armée où disparaissent les cadres miliciens, les services du SAAV veulent se professionnaliser. Il s'agit donc d'une décision politique. Je laisse aux agriculteurs présents analyser les conséquences pratiques de cette décision et, s'ils le désirent, intervenir dans les prochains budgets.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. L'intervention de notre collègue Dominique Butty s'adresse spécialement aux agriculteurs de ce Grand Conseil et relève certains faits à l'intention du commissaire du gouvernement. Je lui laisserai donc le soin de répondre.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je comprends les soucis exprimés par M. le Député vétérinaire Butty, mais quand il dit «veulent se professionnaliser», ce n'est pas tout à fait juste, parce qu'on n'a pas le choix! On doit professionnaliser d'après l'ordonnance fédérale. Il faut un minimum de 30% d'activité vétérinaire pour être considéré comme vétérinaire officiel. Quand aux soucis qu'il exprime, même s'ils sont légitimes, j'espère bien qu'on arrivera à garder une attitude constructive avec la population agricole de ce canton et qu'on n'aura pas simplement des vétérinaires qui seraient des gendarmes mais plutôt des contrôleurs et des conseillers.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.

Le 7 octobre 2011, la Commission des finances et de gestion a examiné le budget 2012 de la Direction de l'économie et de l'emploi. Il convient d'abord de constater que le budget 2012 de la Direction de l'économie et de l'emploi est amputé du centre de charge 3808 «Service de la mobilité», qui a été transféré à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Il en résulte un excédent de charges du compte des résultats de 136 millions de francs sur un total de dépenses de 275 millions. Si l'on excepte le centre de charge de la mobilité, l'excédent 2012 est égal à celui du budget 2011. Quant au compte des investissements à hauteur de 13,9 millions, celui-ci est en régression de 5,4 millions par rapport à 2011, indépendamment du transfert de 8,2 millions à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Globalement, le budget 2012 de la Direction de l'économie et de l'emploi a été préparé dans le respect des règles budgétaires.

Quant à la statistique du personnel, on relèvera que les équivalents plein temps augmentent de 21 unités pour un total de 675 unités, que la Direction de l'économie et de l'emploi forme 50 apprenants, une moyenne des deux dernières années, et occupe 7 stagiaires. L'augmentation des équivalents plein temps peut être attribuée pratiquement à 100% au secteur de la formation et de l'enseignement. Pour plus de détails, je vous renvoie au document de la statistique.

Je fais maintenant quelques commentaires sur les principaux centres de charge.

Au Secrétariat général, à la position 3611.005 «Contribution à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO», une augmentation de 2,4 millions est liée au nombre d'étudiants et justifie donc l'évolution du compte de résultats.

La position 5440.001 «Compte des investissements» fait ressortir la part de 10 millions pour 2012 en faveur des remontées mécaniques fribourgeoises. L'augmentation de 7 millions est liée au fait que 4 projets sont en cours de travaux. La participation 2012 a d'ores et déjà été provisionnée sur l'exercice comptable 2010.

«Promotion économique»: je constate un effectif du personnel stable. On relèvera à la position 3510.100

que les versements au fonds de la NPR se montent à 5 382 710 francs, alors qu'à la position 4510.100, les prélèvements sur le fonds de la NPR représentent 1 million de plus. Cet élément a été vérifié et il s'agit en fait d'une prise en compte du disponible du fonds en faveur du programme NPR 2008–2011.

Au Service public de l'emploi, le résultat budgétaire est stable, avec un excédent de charges de 5,55 millions. On mentionnera que le taux de chômage se situait à fin septembre à 2,4% et que le fonds de l'emploi est constitué de réserves substantielles, variant entre 10 et 13 millions de francs. Ainsi, le faible taux de chômage justifie cette bonne situation du fonds et la réévaluation des estimations de couverture se fait périodiquement selon les sources de la Direction.

Au chapitre du Service de la formation professionnelle, on constate un excédent de charges en augmentation de 700 000 francs à 20,8 millions. On note à la position 3138.001, une augmentation de 200 000 francs pour les indemnités de frais d'examen. Cette situation est due principalement à l'augmentation du nombre des candidats et des tarifs horaires pratiqués. Les subventions cantonales pour les cours interentreprises à la position 3636.201 sont en diminution de 2,3 millions. Cela est dû au fait que dès 2012, le plan de relance n'interviendra plus dans ce domaine. A la position 3706.041, il s'agit du solde des subventions pour le projet «Derrière les remparts».

Pour l'École professionnelle artisanale et industrielle, la position 3020.101 augmente de manière substantielle à 171 000 francs, en comparaison budgétaire 2011, mais pratiquement équivalente aux comptes 2010. La position 3199.040 est une dépense liée à l'activité interne de l'école. On retrouve cette position dans d'autres centres de charges. Ces dépenses ou revenus liés à l'activité interne ont été intégrés dès le 1^{er} janvier 2010 dans la comptabilité générale de l'Etat et imputés ensuite dans les centres de charge respectifs en dépenses comme en recettes sous la position 4260.040.

Pour l'École des métiers de Fribourg, excédent de charges en diminution d'environ 250 000 francs. On s'arrêtera au compte des investissements à la position 6300.001, pour mentionner que la subvention fédérale pour la construction de l'école présente le solde dû à hauteur de 1,58 million. La Commission des finances et de gestion a par ailleurs enregistré avec satisfaction que le crédit d'investissement sera strictement respecté. Cela vaut la peine d'être relevé car ce n'est pas si évident et surtout pas courant dans les chantiers de cette importance dont l'investissement avoisine les 54 millions de francs. Merci donc aux personnes concernées par la conduite de cet ouvrage.

Ecoles techniques: l'excédent de charges de 7,533 millions est en augmentation de 1,3 million justifié à la position 3611.000, s'agissant des contributions pour la fréquentation d'écoles hors canton. L'estimation 2012 a été faite sur la base de 2010, ainsi que la prise en considération des comptes 2011, de janvier à juillet.

Pour l'École d'ingénieurs et d'architectes, le traitement du personnel auxiliaire à la position 3010.118 évolue à 3,93 millions, soit une hausse de 335 000 francs. Ce chapitre est financé par les positions 4637.000 et 4611.050, mais pas totalement dans la mesure où

les recettes sont inférieures de 305 000 francs. Pour l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, il s'agit donc d'une détérioration de son budget, étant donné qu'elle devra générer plus de recettes avec des moyens diminués. Par contre, d'un point de vue budgétaire, pour l'Etat, il s'agit d'une amélioration.

Je terminerai avec le Service de l'énergie. On relève à la position 3510.016 les versements au fonds de l'énergie de 9,4 millions, montant financé par le Groupe E pour 3,4 millions, la Confédération 2 millions et le budget ordinaire de l'Etat 4 millions. Ce fonds s'inscrit dans une volonté stratégique de l'Etat en matière de politique énergétique.

Au chapitre des investissements, ce sont plus de 6 millions qui seront engagés sous forme de subventions – aux communes: 2,5 millions; à des tiers: 3,5 millions – pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et subventions aux économies de consommation par l'assainissement des bâtiments. Investissements justifiés et naturellement bienvenus, tant pour le consommateur que pour l'économie.

Il me reste, Mesdames et Messieurs, au nom de la Commission des finances et de gestion, à remercier M. le Conseiller d'Etat Directeur et son secrétaire général pour leur collaboration lors de l'examen de ce budget, tant lors de la visite à la Direction qu'en séance plénière de la Commission des finances et de gestion.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich danke der Kommission und auch dem Berichterstatter für diese sehr eingehende Analyse. Herr Grossrat Thürler hat die wesentlichen Sachen gesagt. Ich habe also zur Zeit nichts beizufügen.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Là aussi, j'ai une question un peu similaire à celle que j'ai posée à M^{me} Chassot pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, c'est-à-dire la concrétisation progressive de l'agenda 21 du développement durable dans le canton. Cela m'intéressait de savoir au fond comment, dans ce budget-là, il est traduit à la Direction de l'économie et de l'emploi, en particulier pour deux projets qui ont à voir directement avec les PME. Si c'est bien de faire de la promotion économique – c'est indispensable dans le canton – si c'est bien de penser au futur du site de Cardinal, cela me paraît aussi important de se préoccuper des relations entre les PME et le développement durable.

Il y a deux projets qui me tiennent à cœur en particulier, celui du chèque de certification pour le développement durable des PME, du secteur touristique et agricole et un guide des PME pour leur faciliter leur adaptation aux critères du développement durable. J'aimerais savoir comment le chef de la Direction voit la mise en œuvre de ces projets-là dans le temps et cette année en particulier.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich nehme an, dass ich mit meiner Frage bei Ihnen, Herr Staatsrat, an der richtigen Adresse bin. Im Budget der verschiedenen Direktionen befinden sich für Posten 3010.142 «Gehälter der im Rahmen des Konjunkturprogramms angestellten Lernenden». Im Budget 2011 sind unter

dieser Rubrik keine Einträge mehr zu finden. Heisst das, dass die Beiträge ausgeschöpft wurden und für 2012 keine Beiträge mehr zur Verfügung stehen? Ich danke Ihnen für Ihre Antwort.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Les questions des deux intervenants interpellent directement M. le Commissaire du gouvernement et je lui cède la parole.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Tout d'abord, concernant la réponse concrète à M. Thévoz, le développement durable est un aspect ou un élément très important pour la Direction de l'économie et de l'emploi, notamment dans le cadre de la politique énergétique où nous sommes en train de réaliser cette vision de la société à 4000 watts pour l'an 2030 où on investit vraiment grandement dans ce projet très important.

Deuxième aspect, c'est la politique de promotion économique où on s'est focalisé depuis des années sur les technologies propres. On va même plus loin, notamment aussi avec l'idée de ce «zéro carbone» pour le parc technologique et d'innovation en création sur le site Cardinal.

Maintenant, concernant les projets concrets dans le cadre de ce plan du développement durable, deux projets ont été retenus dans ma Direction. C'est tout d'abord, le plan de mobilité qu'on doit réaliser, notamment dans le cadre du déménagement de la Direction à Pérolles où il sera réalisé. On a retenu 66 600 francs pour lancer ces projets de «chèque de développement durable» pour vraiment soutenir les entreprises dans ce contexte-là.

Concernant la question de M^{me} Burgener, je n'ai pas pu contrôler maintenant dans le cadre des rubriques, mais dans le cadre du programme de relance nous avons toujours dit que les AIPJ, ces contributions pour les jeunes qui sortent de leur formation de base et qui peuvent être engagés ensuite par les entrepreneurs – là nous avons pu jusqu'à maintenant conclure 280 contrats, ce qui a eu pour conséquence que le taux de chômage pour les jeunes jusqu'à 25 ans a été réduit d'un point – seront servis jusqu'à la fin du plan de relance, à fin 2013. Je profite de l'occasion pour dire que le Conseil d'Etat va lancer très prochainement un autre projet aussi dans le cadre du plan de relance qui s'appelle «55+» où on aura de l'argent pour soutenir notamment les chômeurs âgés de 55 ans et plus afin, là également, de pouvoir réduire le taux de chômage de cette catégorie très fortement touchée par le chômage.

Lässer Claude, Directeur des finances. Par rapport au dernier objet traité, je signale que des montants se trouvent au centre de charges 3775 «Recettes et dépenses générales» de la Direction des finances. A la position 3010.139 «Traitements pour l'intégration des jeunes sans emploi», il y a 1 160 000 francs et à la position 3010.142 «Traitements des apprentis engagés dans le cadre du programme de relance», il y a 140 000 francs.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

POUVOIR JUDICIAIRE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Avec des dépenses pour environ 68 millions et des recettes pour 33 millions, le compte de fonctionnement du Pouvoir judiciaire présente un excédent de dépenses de 35 millions environ. Pour mémoire, l'excédent de dépenses était de 27,4 millions dans les comptes 2010 et de 33 millions dans le budget 2011. On constate donc sur le plan financier une détérioration de la situation, évolution que nous avons déjà relevée lors du budget 2010. En ce qui concerne le nombre de postes, il est en augmentation de 6,1 unités, soit 2,5 EPT pour des greffes au Tribunal cantonal, 2 EPT au nouveau Tribunal des mesures de contrainte et 1,6 EPT pour les justices de paix.

Quelques remarques de détail: au centre de charges 2100 «Tribunal cantonal», les coûts de l'assistance judiciaire civile augmentent considérablement chaque année. Il faut relever que le politique n'a pratiquement pas d'emprise sur les attributions d'aide judiciaire si ce n'est de bien suivre les récupérations de montants. Au centre de charges 2105 «Tribunaux d'arrondissements», globalement l'excès de dépenses progresse de 4,3% par rapport au budget 2011 et de 13,4% par rapport au compte 2010. Pour ce qui concerne les charges dues aux pertes sur créances des affaires pénales et civiles, aux indemnités en matière pénale, aux débours pénaux et civils ainsi que les montants d'assistance judiciaire, il est difficile d'y voir clair au niveau du budget. On peut relever qu'en dehors des pertes sur créances, qui sont en principe définitivement perdues, le montant des autres charges est plus ou moins compensé par les divers émoluments et récupérations à titre de dépens, débours et assistance judiciaire.

Centre de charge 2111 «Ministère public», au budget 2011 le montant de la position «Traitements des juges» ne correspondait qu'à dix procureurs. Les quatre autres procureurs figuraient par erreur sous la position 3010.101 «Traitements du personnel administratif». On constate cependant au budget 2012 que la somme des traitements des juges et du personnel administratif diminue de 163 000 francs par rapport au budget 2011 malgré les charges supplémentaires appliquées sur les salaires. Cette situation, qui paraît de prime abord étonnante, provient selon la Direction, du remplacement de personnel engagé dans des classes plus basses. Centre de charges 2115 «Tribunal des mineurs»: il faut relever que les débours pénaux sont entièrement récupérés. Ces deux rubriques «débours pénaux» et «débours pénaux récupérés» ont été créés pour améliorer la transparence en ce qui concerne les expertises, les écoutes et la détention avant jugement.

Enfin, le centre de charges 2125 «Offices des poursuites», ne voit pas de variation d'effectifs, rapporte au global 5,5 millions de francs, soit 236 000 francs de plus qu'au budget 2011. Précisons que la tarification des émoluments est fixée par le Conseil fédéral et que toute tentative au plan cantonal de les abaisser est vaine.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur et la commission. Il y a peut-être une précision à apporter à ce qui vient

d'être dit par le rapporteur. Ce n'est pas au Tribunal des mesures de contrainte que nous avons donné deux nouveaux postes. Il faut dire que l'année passée, il figurait encore sous la rubrique du Tribunal de la Sarine. C'est effectivement deux nouveaux postes au Tribunal de la Sarine, un poste pour le président, qui sera à 60 ou 70% pour le pénal, et à 30 ou 40% pour le Tribunal des prud'hommes et un greffier.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Wir stellen fest, dass unter 3340 «OCNA, Strassenverkehr und Schifffahrt» im Ertrag 2012 94 Mio. Franken figurieren, was 7 Mio. Franken mehr sind als im Jahr 2010. In jedem normalen Unternehmen entscheidet man, welche Tätigkeiten und Investitionen im nächsten Jahr vorgenommen werden. In diesem Fall hier wird der umgekehrte Fall vorgenommen. Über den Gesetzesentwurf Nr. 272 «Änderung der Motorfahrzeugsteuern» wird morgen debattiert. Wie gehen wir weiter, wenn der Grosse Rat den Gesetzesentwurf Nr. 272 ablehnt? Ich danke für die Antwort.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. J'ai bien pris note de la remarque du député Binz que je garde en mémoire jusqu'au traitement du prochain chapitre puisqu'on va parler de ça à la Direction de la sécurité et de la justice qu'on va traiter après.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich verstehe die Ungeduld und die Unzufriedenheit von Herrn Grossrat Binz. Ich bin auch bereit vorzugreifen und die Antwort bereits jetzt zu geben, wie Sie wollen, Frau Präsidentin.

La Présidente. Sie können die Antwort dann geben wenn wir die Direktion besprechen.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Avec des dépenses pour environ 192 millions et des recettes pour 150 millions, le compte de fonctionnement de la Direction de la sécurité et de la justice présente un excédent de charges de 42,4 millions de francs, en diminution par rapport au budget 2011 de 5%, mais en augmentation de 4% par rapport aux comptes 2010. Quant au compte d'investissements, il présente un excédent de dépenses de 3,7 millions de francs, en diminution d'environ 4 millions par rapport au budget 2011 et aux comptes 2010.

En ce qui concerne le nombre de postes, il est en augmentation de 13,2 unités, y compris 8 unités à la Police cantonale.

Quelques remarques: centre de charge 3302 «Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle»: pour mémoire, ce Service a causé quelques difficultés par le passé, en raison de sa surcharge, ce qui avait conduit à l'engagement de personnel complémentaire en 2010 et 2011. Les missions du Service vont diminuer en raison de la convention signée avec le canton de Berne, dont l'organe de surveil-

lance des fondations LPP surveillera à l'avenir également les fondations LPP fribourgeoises. Les coûts seront couverts par des émoluments pris directement en charge par les organisations contrôlées. Il reste toutefois le travail du contrôle des fondations classiques avec un gros travail de rattrapage à effectuer. Il y a lieu de préciser que les travaux de rattrapage consistent à traiter 168 dossiers de fondations classiques sur 270, soit environ une année et demie pour traiter le solde selon notre estimation. Donc, on a tiré là une règle linéaire par rapport à ce qui s'est fait ces derniers mois et sur ce qui reste à faire pour conclure qu'il restera environ une année et demie de travail. La Commission des finances et de gestion demande que la Direction lui fournisse un planning précis de la suite des opérations. De plus, avec un équivalent plein temps fixe, un poste à durée déterminée et un collaborateur occasionnel à charge de l'AI, l'existence de ce Service ne fait plus sens, ce qui a été relevé d'ailleurs par M. le Commissaire. Il faudra dès lors l'intégrer dans une nouvelle unité.

Au centre de charge 3305 «Service de la justice», l'augmentation de l'excédent de charges de quelque 100 000 francs provient pour partie de la décision du Conseil d'Etat d'augmenter la rémunération des commissions de l'Etat, ainsi que de la mise en place d'un nouveau système informatisé pour la gestion de l'assistance judiciaire, logiciel qui donnera une vue globale en la matière.

Au centre de charge 3335 «Service de la population et des migrants», on constate une augmentation importante de l'excédent de charges de 441 000 francs, soit 18% par rapport au budget passé. Ceci est dû à deux éléments principaux, soit la création d'un nouveau poste pour répondre aux besoins d'un nouveau système d'informations et le réaménagement de locaux dans le secteur police des étrangers Europe, compte tenu de l'importante augmentation de la population étrangère en provenance de l'Union européenne.

Centre de charge 3340 «Circulation et navigation»: avec un excédent de recettes de 65,4 millions de francs, l'OCN continue d'alimenter très favorablement les comptes de l'Etat. Nous rappelons que l'imposition sur les véhicules et bateaux est redistribuée pour un tiers aux communes. Je me permets peut-être ici quant à moi de donner une réponse, en tout cas provisoire, au député Binz par rapport à son intervention de tout à l'heure. Je vous rappelle que les impôts sur les véhicules à moteur, dans les comptes 2010, se montent à – j'arrondis les chiffres – 81 millions. Au budget 2011, ils se montent à 82 millions et au budget 2012, à 89 millions. Donc on constate effectivement qu'il y a une progression très importante de l'entrée de ces impôts. Il est bien évident que dans les 89 millions du budget 2012 sont inclus les 4,3 millions qui proviennent de l'indexation de 5,2% dont on parlera plus tard, diminuée des ajustements pour, si je me rappelle bien, différentes catégories de remorques. Donc ça donne un montant de 4,3 millions. Si ces 4,3 millions n'allaient pas venir, admettons par exemple que le message soit refusé, eh bien on a tout de même une augmentation des entrées de ces impôts, puisqu'on passerait de 81 millions aux comptes 2010, à 82 en 2011, et on pas-

serait à 89 – 4,3, soit finalement une augmentation de l'ordre de 2,7 millions tout de même.

Au centre de charge 3345.2 «Gendarmerie», l'excédent de charges croît de près de 700 000 francs. On constate là une augmentation des effectifs globaux de 3,75 équivalents plein temps. Pour mémoire, le décret en vigueur fixe à 393 l'effectif de la gendarmerie qui ne sera pas atteint en 2012 puisque 364,5 équivalents plein temps sont portés au budget, soit 29 unités de moins que le décret ne le permettrait.

Enfin, au centre de charge 3365 «Etablissements de Bellechasse», l'excédent de charges diminue de plus d'un million par rapport au budget 2011, grâce surtout à de meilleurs revenus provenant de la récupération des frais de détention. En ce qui concerne l'effectif, nous relevons que celui-ci augmente de 2,5 équivalents plein temps après une réorganisation ayant influencé la classification des fonctions. Il est très difficile de comparer les budgets 2011 et 2012. Le poste «Traitements du personnel auxiliaire» prévoit une augmentation de près de 100% par rapport au budget 2011, afin de financer un travail d'archivage – c'est une personne à 30% qui va effectuer ce travail – et de financer des remplacements des collaborateurs en formation ainsi que des agriculteurs collaborant en fonction des saisons à des travaux de la terre.

En terminant ce rapport, je souhaite aussi remercier M. le Commissaire de l'excellente discussion que nous avons eue avec lui et avec ses collaborateurs et pour le fait qu'il a répondu à toutes nos questions.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. J'ai deux remarques, d'abord concernant la surveillance des fondations. Effectivement, la surveillance des fondations LPP va aller à Berne. Il restera encore la surveillance des fondations classiques et là, avec une ou deux personnes, il n'est plus justifié de maintenir un service si on est en train de faire une réorganisation dans ma Direction.

En ce qui concerne le souhait de la CFG de faire un planning concret pour le rattrapage des contrôles des fondations classiques, je vais voir avec mes services et nous allons vous fournir cela. Je crois que c'est effectivement justifié.

Maintenant, il y avait la question de M. Binz, à laquelle je vais déjà essayer de répondre.

Ich verstehe Herrn Grossrat Binz und seine Unzufriedenheit. Es ist effektiv ein Dilemma, jedoch wird das Sessionsprogramm vom Büro und vom Grosse Rat bestimmt. Der Grosse Rat hat entschieden, Ihren Ordnungsantrag abzulehnen. Sie haben auch keinen Vorschlag für eine Reduzierung der vorgesehenen Motorfahrzeugsteuern gemacht, so dass Sie auch keinen Kompensationsvorschlag machen mussten. Was ist, wenn der Grosse Rat morgen dieses Projekt ablehnen wird? Ich muss Ihnen sagen, dass dann guter Rat effektiv teuer ist. Dem Staat würden dann 2,9 Mio. Franken – respektive mit dem «bénéfice» von einer Million noch 1,9 Mio. Franken – fehlen und den Gemeinden 1,6 Mio. Franken. Es würde dann, wie Herr Grossrat Siggen angetönt hat, darum gehen, eventuell über einen Zusatzkredit eine Lösung zu finden. Wir werden morgen darüber debattieren.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Permettez-moi, au chapitre de la police, de faire une constatation et de poser une question. La constatation tout d'abord concerne les effectifs de police qui, dans ce budget, augmentent de manière assez modeste, en particulier en ce qui concerne la police de proximité. Nous savons que cette police a été introduite au niveau cantonal pour gérer des tâches de proximité, en particulier des tâches de proximité au sein des communes. Or, on sait que les effectifs sont nettement insuffisants, que la police de proximité ne remplit pas tous les devoirs de ses cahiers des charges, qu'elle n'arrive pas à être partout, que parfois ça donne lieu à des cafouillages, que la collaboration avec les polices communales existantes, qui sont maintenues pour, ma foi, terminer les tâches administratives qui ne sont pas faites par la police de proximité cantonale, ne se passe pas dans les meilleures conditions et qu'enfin, malgré les promesses qui ont été faites, on voit que le budget pour l'école d'aspirants de police est somme toute assez faible. D'où ma question, quand est-ce que le Conseil d'Etat prendra-t-il les mesures adéquates pour qu'il y ait suffisamment d'agents à la police de proximité, de manière à ce que ce travail puisse être fait selon ce qui avait été décidé par le Grand Conseil.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Ich wurde nicht nur geboren, um zu kritisieren, sondern auch, um die gute Arbeit zu würdigen und merci zu sagen. Ich danke dem Justiz- und Sicherheitsdirektor und dem ganzen Staatsrat, dass sie meinen Hilferuf vom letzten Jahr gehört haben und zum ersten Mal seit 1996 die Busseingelder nicht erhöht haben. Die Polizistinnen und Polizisten, die Automobilistinnen und Automobilisten wissen das zu schätzen. Danke.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Pour prendre position sur la question de M^{me} la Députée Schnyder, je dirais la chose suivante: nous avons eu l'occasion d'échanger nos points de vue quant aux très grandes difficultés de recrutement de la police en général avec M. le Commissaire. Il nous a bien montré les difficultés qu'il y a là à tenir les chiffres qui sont mentionnés dans le décret. Nous n'avons par contre absolument pas discuté de la question précise telle qu'elle est posée en ce qui concerne la question temporelle. Là, je suis obligé de me tourner vers vous M. le Commissaire.

Par rapport aux félicitations du député Vonlanthen, je ne peux que m'associer à ses remerciements et félicitations.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Zunächst herzlichen Dank. Ich nehme den Dank und die Blumen für die Polizei gerne entgegen. Ich glaube, man muss auch einmal erwähnen, dass die Polizei eine ausgezeichnete Arbeit leistet, 24 Stunden am Tag, 365 Tage im Jahr.

En ce qui concerne la constatation et la question de M^{me} la Députée Erika Schnyder, le Conseil d'Etat est conscient qu'il y a un manque d'effectifs à la police. La Direction de la sécurité et de la justice est dans l'heureuse situation où le nombre de policiers est fixé par

vous. Donc en 2008, dans un décret, vous avez augmenté à 510 unités et les gendarmes à 393 sauf erreur. Nous sommes conscients qu'il y a un manque d'effectifs. Il manque actuellement 29 unités. Le problème est qu'il faut recruter, on fait chaque année une école de police avec 30 personnes. Nous avons déjà de la peine à recruter, notamment pour la partie alémanique. Ensuite, il y a 30 personnes qui commencent mais il y en a peut-être 26 ou 27 qui terminent. Il y a des gens qui prennent la retraite, ça on peut le prévoir, mais il y a des gens qui nous quittent, qui vont peut-être à la Police fédérale à Berne où ils sont mieux rémunérés, et cela est très difficile à anticiper. Je sais aussi qu'il nous manque encore des effectifs à la police de proximité, nous avons vu notamment les problèmes à Bulle où il nous manque deux policiers de proximité. Il faudrait en avoir 11 et nous n'en avons que 9. Mais, s'il n'y a pas d'imprévu, on fera tout pour atteindre en 2013 le chiffre qui est fixé dans le décret.

En ce qui concerne votre remarque sur la collaboration avec les polices communales, il faut quand même relativiser, nous avons une excellente collaboration avec la police de Fribourg, de Morat et autres. Il y a actuellement un problème avec la police du Grand Fribourg et notamment en ce qui concerne le port d'armes qu'on va essayer de régler prochainement. Une séance est déjà fixée.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

POUVOIR EXÉCUTIF/CHANCELLERIE D'ÉTAT

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*), **rapporteur**. Concernant le pouvoir exécutif, il sied de relever qu'au budget 2012, le Service de législation a été transféré à la Chancellerie d'Etat. Concernant les détails, au centre de charge «Conseil d'Etat», une légère augmentation de 340 000 francs. A relever 50 000 francs supplémentaires pour la promotion de l'image du canton, donc ça concerne les premiers travaux et la part aux frais de conférences, + 100 000 francs sont prévus, pour la participation au congrès Fribourgissima. A la Chancellerie, forte diminution de charges, 1,5 million, étant donné que l'année 2012 n'est pas une année électorale, donc il n'y pas de subventions aux partis politiques, ni de matériel de vote. A relever aussi que la subvention pour l'aide au développement a été transférée à la Direction de la sécurité et de la justice. Au Service de législation, diminution de 100 000 francs, un demi-poste ayant été transféré à la Direction de la sécurité et de la justice.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

POUVOIR LÉGISLATIF

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*), **rapporteur**. Au pouvoir législatif, à relever une légère augmentation de 100 00 francs, mais tout dépend bien sûr du nombre de séances du Grand Conseil, de séances de groupes, des déplacements.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTIONS DES FINANCES

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*), **rapporteur.**

Concernant la Direction des finances, l'excédent de revenus progresse de 39 millions pour atteindre 1,568 milliard. En 2011, l'Administration des finances a adopté la gestion par prestations, en 2012, ce sera au tour du Sitel, puis suivra le Service du personnel. Augmentation de 2,5 équivalents plein temps dans le personnel et voici quelques remarques:

A l'Administration des finances, on note une diminution de l'excédent de recettes de 30 millions. A relever la diminution des intérêts et des dettes, – 5,4 millions, un prêt de 170 millions est remboursé en 2011 à la Caisse de prévoyance. Dans les recettes, diminution surtout du bénéfice de la BNS, – 34,5 millions, donc ça passe de 57,8 à 23,3 millions. Concernant l'intérêt des placements, si on additionne l'intérêt des liquidités, placements à court terme et à long terme, cela fait un total de 14,5 millions, soit 2 millions en moins qu'au budget 2011. Dans les dividendes, on note augmentation de 500 000 francs qui est due à un dividende exceptionnel des salines du Rhin et un prélèvement aux provisions de 5 millions.

Au Sitel, + 400 000 francs de charges. Dans le personnel, augmentation de 1,5 poste. A relever les prestations de service par des tiers, + 1 million de charges, donc ce sont des programmes donnés à l'extérieur. Quant aux recettes, prestations de service fournies par le Sitel, + 700 000 francs, dont 200 000 francs provenant du HFR.

Au Service des contributions, les rentrées fiscales dépassent le milliard. Donc + 57 millions de rentrées. Là, il y a un poste nouveau de taxateur. A relever une augmentation assez forte à l'impôt sur les personnes morales, + 32 millions; personnes physiques, + 14 millions, capital des personnes morales, 3 millions, terrains immobiliers, 3 millions, et la part de l'impôt fédéral sur les personnes morales, 6 millions.

Concernant l'impôt sur les successions et donations, il est prévu là-aussi une augmentation de cet impôt de 1,2 million.

Au Service du cadastre, à relever un excédent de charges de 1 million supplémentaire, dû à la réorganisation du Service. En effet, 3 postes ont été transférés du Sitel au Service du cadastre. La cadastration des bâtiments coûte + 800 000 francs, mais la part des propriétaires augmente également de 700 000 francs.

Au Registre foncier, l'augmentation des revenus de 6,8 millions provient de l'augmentation de l'impôt sur les mutations d'immeubles, 4,2 millions, des gages immobiliers, 1,7 million, et les émoluments, 1 million.

Dans les recettes et dépenses générales, – 7 millions de charges. En effet, le montant attribué à la revalorisation des traitements du personnel passe de 6,7 à 3,6 millions, donc – 3,1 millions. Et il n'est pas prévu de versement aux provisions, il y avait 3 millions au budget 2011.

Pour terminer, je remercie encore M. le Commissaire et M. le Trésorier pour toutes les informations fournies à l'occasion de l'examen du budget des Finances.

Le Commissaire. En l'état, je n'ai rien à ajouter au rapport complet du rapporteur.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Rapporteur général: **Hans-Rudolf Beyeler** (*ACG/MLB, SG*).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Le Rapporteur général. Je constate que le Grand Conseil n'a pas modifié le budget présenté. Je n'ai pas d'autre commentaire.

Le Commissaire. Pas de complément.

Projet de décret N° 287 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012¹

Rapporteur général: **Hans-Rudolf Beyeler** (*ACG/MLB, SG*).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur général. Le projet de décret N° 287 relatif au budget de l'Etat se trouve à la page 44 du fascicule sur le budget. Je n'ai pas d'autre remarque concernant ce décret.

Le Commissaire. Pas de complément

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur général. L'article 1 prévoit l'excédent de revenus de 1 011 180 francs au compte de résultats et un excédent de dépenses de 120 702 320 francs au compte des investissements.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

Le Commissaire. Comme vous pouvez le constater, par rapport à l'année précédente, un service supplémentaire travaille en gestion par prestations, il s'agit du SITel.

– Adopté.

¹ Message voir fascicule séparé

ART. 4

Le Rapporteur général. L'article 4 prévoit de donner une autorisation à la Direction des finances pour des avances ponctuelles de trésorerie à hauteur de 50 millions de francs.

– Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 73 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 73.*

Projet de loi N° 284 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2012¹

Rapporteur général: **Hans-Rudolf Beyeler** (ACG/MLB, SG).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur général. Le projet de loi N° 284 fixe le coefficient annuel des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2012 et prévoit de maintenir à 100% l'ensemble des coefficients. Au nom de la Commission

des finances et de gestion, je vous invite à accepter cette proposition.

Le Commissaire. L'Etat a l'obligation ou le Grand Conseil a l'obligation de fixer chaque année le coefficient annuel des impôts cantonaux. La loi qui vous est présentée est une résultante, c'est la conséquence du budget qui fait que ce coefficient reste à 100%.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix sans opposition ni abstention².

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP).

² Le jeudi 3 novembre 2011, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur l'adaptation de l'impôt sur les véhicules automobiles et les remorques (projet de loi N° 272). Cette adaptation, qui représentait une augmentation nette des revenus de l'Etat de 2,9 millions pour 2012, avait été intégrée dans le projet de budget. Son refus entraîne un déséquilibre budgétaire (charges plus élevées que revenus), ce que ne tolère pas la Constitution (art. 83 al. 1 Cst).

Dans sa séance du 22 novembre 2011, le Conseil d'Etat a par conséquent décidé des mesures compensatoires en réduisant les charges de 13 positions budgétaires pour un montant total de 1,9 million. Le budget adopté par le Grand Conseil prévoyant un bénéfice de 1 million, le budget réel pour l'année 2012 retrouve ainsi son équilibre.

¹ Message pp. xxxs.

fel (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP) *Total: 75.*

- La séance est levée à 12 h.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
